SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME L

QUATRIÈME SÉRIE. — DIXIÈME ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

54, RUE DES SAINTS-PÈRES, 54

1901

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE, DIXIÈME (50e) ANNÉE

1901

En inscrivant sur cette page le premier millésime du xxe siècle, nous ouvrons en même temps la cinquantième année de ce recueil[1]. J'ai parcouru, à cette occasion, les listes de nos adhérents de la première heure, imprimées dans le premier volume du *Bulletin*. Presque tous sont partis « pour un monde meilleur », et c'est à peine si, sur ces longues listes, on peut recueillir les noms d'une dizaine ou douzaine de survivants. Disparus aussi, à part un ou deux[2], les fondateurs et collaborateurs des premiers volumes. C'est une constatation pleine de mélancolie, mais d'une mélancolie douce plutôt qu'amère. Ceux qui nous ont devancés ont, en effet, laissé derrière eux une trace durable. Sans les nombreuses adhésions de la première année, notre Société serait restée, comme tant de choses excellentes, voire nécessaires, à l'état de projet. Et c'est la valeur des articles dus aux fondateurs et premiers collaborateurs de cette revue qui lui assura, dès le début, une place honorable dans le monde des études historiques et littéraires.

Rien donc n'a été perdu de cet ensemble de bonnes volontés puisqu'elles ont permis de réaliser la pensée de M. Charles Read

1. Mais nous n'entrerons en réalité dans son cinquantenaire qu'en 1902, les années 1870-1871 (tomes XIX-XX) ayant été, à cause de la guerre, réunies en une seule.

2. J'apprends, en écrivant ces lignes, le décès d'un des deux derniers survivants du premier comité, M. Maurice Block, membre de l'Institut.

et de ses amis. Quelque déplorables que soient, à l'heure actuelle, l'ignorance ou la mauvaise foi qui oblitèrent ou défigurent l'œuvre de nos pères, on peut affirmer qu'elles seraient pires si cette pensée n'avait pas été réalisée, insuffisamment il est vrai, mais du moins sans relâche, depuis 1852.

Quelques-uns de ceux qui ont disparu ont été remplacés — il le faut bien puisque nous subsistons — mais tous ne l'ont pas été. Personne ne nous aidera-t-il à trouver de nouveaux lecteurs et collaborateurs? Plus d'un pourrait, sans doute, au prix d'un effort minime, ou bien faire pénétrer ce recueil dans des bibliothèques publiques et particulières où il serait certainement lu, ou encore nous envoyer, à défaut d'articles importants, des notes ou de courts documents précis et variés. — En attendant que chacun de nos amis comprenne qu'il peut nous aider, et en pensant à la fois aux absents et à ceux qui, dans le nouveau siècle, prendront leur place, je me suis rappelé ce double vœu que j'ai lu un jour au-dessus de la porte d'un ancien couvent :

Pax intrantibus
Salus exeuntibus

N. W.

P.-S. — Parmi les études et documents que publieront les prochaines livraisons du *Bulletin*, nous signalerons, outre ce qui a été annoncé antérieurement et qui n'a pas encore paru, ce qui suit : *La Révocation à Orléans, ses biens et son pasteur*, par L. Bastide; — *Bernard Palissy historien*, par H. Patry; — *La Direction des pauvres réfugiés français de Nyon*, par Jacques Bonzon ; — *Sleidan et l'Histoire de la Réforme française*, par V. Bourrilly ; — *l'Église de Saintes au XVII*e *siècle*, par C. Pascal; — *L'instruction baillée aux commissaires en* 1599 *pour l'exécution de l'édit de Nantes;* — *Les huguenots du midi de la France et les Vaudois du Piémont en* 1775, d'après un voyageur, témoin oculaire; — *Une chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin-d'Uzet en Saintonge;* — *Des extraits inédits des synodes vaudois de* 1564 *à* 1636, et des *registres du Parlement de Guyenne avant* 1560; — Des notes sur *les premiers huguenots de Béziers*, sur *le céramiste Claude Bertélemy*, sur *le médailleur Jean Warins;* — *l'Histoire de Mr. Guillaume Chenu de Chalezac*, 1686-1718, etc.

Études historiques

L'ANCIENNE ÉGLISE RÉFORMÉE DE TOURS

Les Membres de l'Église.

Dans une première étude[1] nous nous sommes occupé des pasteurs de Tours; nous avons dit ce que nous connaissions de leur vie, de leurs travaux, de leurs souffrances; nous allons parler aujourd'hui des membres du troupeau.

Il ne saurait être question d'en dresser une liste, comme nous l'avons fait pour les pasteurs. Nous voulons simplement donner au lecteur une idée de la composition d'une ancienne Église qui a compté dans son sein des gens appartenant à toutes les classes de la société et qui a fourni au martyrologe huguenot quelques-unes de ses pages les plus émouvantes.

Cette étude montrera d'ailleurs la place énorme qu'ont occupée les Réformés dans ce pays-ci au XVIe et au XVIIe siècle. Après l'avoir lue, on comprendra l'immensité du dommage que les injustices dont ils ont été les victimes et les persécutions qu'ils ont subies ont causé à la ville de Tours.

I

Avant que l'Église fût organisée (on sait qu'elle a été *dressée* en 1556), des prêtres et des moines avaient préparé les esprits à recevoir les idées nouvelles. Le groupe de ces hérétiques, pour être peu nombreux, n'est pas moins l'un des plus intéressants dont nous ayons à nous occuper.

1. Parue ici même en 1895, p. 57 à 76.

On ne peut pas dire, il est vrai, qu'ils aient été membres de l'Église de Tours au sens ordinaire du mot, puisque celle-ci n'existait pas encore; mais, pour la même raison, ils n'ont pu en être les pasteurs. Cependant il ne serait pas juste de passer sous silence ces prêtres et ces moines qui ont été mêlés aux luttes religieuses de la première moitié du XVIe siècle.

L'abbaye de Saint-Martin avait eu pour doyen, au XVe siècle, *Jehan de Rely* qui fut, dit Lefèvre d'Etaples, un « grand annonciateur de la parole de Dieu[1] ». Il avait traduit la Bible en français, malgré la défense du pape, et c'est dans son église qu'on entendit prêcher pour la première fois, à Tours, en 1525, « les doctrines luthériennes ». Ce fut un grand scandale. L'auteur de l'*Histoire de la très célèbre abbaye de St-Martin*, un prêtre, Rodolphe Monsnier, nous en a conservé le souvenir dans une phrase où perce sa tristesse. « Jusqu'ici, dit-il, la sainte Basilique de Saint-Martin avait conservé intacte la foi catholique des anciens. Aucun des siens n'avait été souillé, à notre connaissance, par l'une des hérésies qui au cours des siècles ont paru dans l'Église, quand, au mois de décembre 1525, par un juste jugement de Dieu, elle fut déchirée par l'hérésie luthérienne qui était alors pleine de force. Quelques prêtres habitués, ayant plus de goût pour ces nouveautés qu'il ne l'aurait fallu, prêchèrent certains dogmes luthériens au grand dommage de l'Église et de la foi catholique[2]. »

Les coupables furent traduits devant le chapitre, qui leur infligea une verte réprimande et les menaça de les chasser de la basilique s'ils ne cessaient immédiatement de mettre leur chaire au service de l'hérésie.

L'accueil que le peuple de Tours faisait aux idées nouvelles explique les rudesses de l'autorité ecclésiastique. Celle-ci se sentait menacée. Nous en avons trouvé la preuve dans les *Actes du concile provincial* qui se réunit dans notre ville en

1. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. Ier, p. 160, et Petavel, *La Bible en France*, p. 54 et sq.

2. *Celeberrimæ Sancti Martini turonensis ecclesiae historia*, authore Rodolpho Monsnier, presbytero ejusdem ecclesiae, liber III, p. 338 (Bibl. de Tours).

1528. On y parle des hérétiques « qui pullulent de tous côtés », et l'un des orateurs, le chanoine Bontan, déclare qu'il faut « les châtier ». C'est le commencement d'une lutte sans merci. Les novateurs et les évêques vont se heurter et le sang coulera.

Nous aurions aimé savoir ce que devinrent les prêtres habitués de Saint-Martin dont nous avons parlé. Ont-ils continué à prêcher les doctrines réprouvées par l'Église? Ont-ils été emprisonnés, mis à mort, comme le fut en 1532, *Catherine Maréchal*, brûlée pour cause d'hérésie devant l'église Saint-Julien? Autant de questions auxquelles ne répondent pas les documents que nous avons consultés.

Un peu plus tard, en 1546, le lieutenant criminel fit un procès à un prêtre de Tours nommé *Germain*, qui avait aidé « par force et violence » un carme accusé d'hérésie, nommé *Anthoine Lejars*, à sortir des prisons de l'archevêché. *René Garnier*, prieur des Carmes de Tours, fut également poursuivi en 1548 pour avoir prêché « des propos contre la foi chrétienne ». *Thomas de Brosses*, chanoine de Saint-Martin, eut le même sort; mais il réussit à s'évader[1]. Puis ce furent *Jean de L'Espine* et *Gerbault*, carmes d'après les uns, augustins d'après les autres, qui adoptèrent les idées nouvelles. Le premier était un homme de talent, mais il manquait d'énergie. Sa correspondance avec Calvin nous le montre hésitant, craintif. Il se demandait s'il fallait afficher ses idées ou les garder pour soi. Un jour il semblait devoir se donner tout entier, le lendemain il revenait en arrière. Il essaya même en 1552 de ramener au catholicisme le pasteur *Jean Rabec*, détenu dans les prisons d'Angers; mais en 1561 il embrassa définitivement la Réforme.

Gerbault au contraire fut un lutteur. Il réunit les protestants dans les caves de Rochecorbon et de Saint-Georges aussi bien qu'aux abords de la tour Feu Hugon, et même il prêcha l'Évangile dans les rues. Nous ne le nommons que pour mémoire, car il a sa place dans la liste des pasteurs de notre ancienne Église.

1. Weiss, *La Chambre ardente*, p. 116, 117, 154.

Mais ce que nous venons de dire suffit pour montrer que le clergé a fourni un contingent sérieux à l'armée des hérétiques de Tours, et qu'ici comme ailleurs « la Réforme est sortie des entrailles mêmes de l'Église romaine[1] ».

Occupons-nous maintenant d'un autre groupe, peu nombreux également, celui des personnages de marque et des grands seigneurs.

II

Une partie de la noblesse de France adopta la Réforme et l'on sait quels noms illustres figurent dans nos annales du XVIe et du XVIIe siècle. En Touraine, au moment de la conjuration d'Amboise, le *baron de Castelnau* trouva un refuge à Noizay dont la châtelaine était protestante[2]. S'il avait eu la sagesse de ne pas croire aux promesses qu'on lui faisait de lui laisser la vie sauve s'il se rendait, il n'aurait pas été décapité.

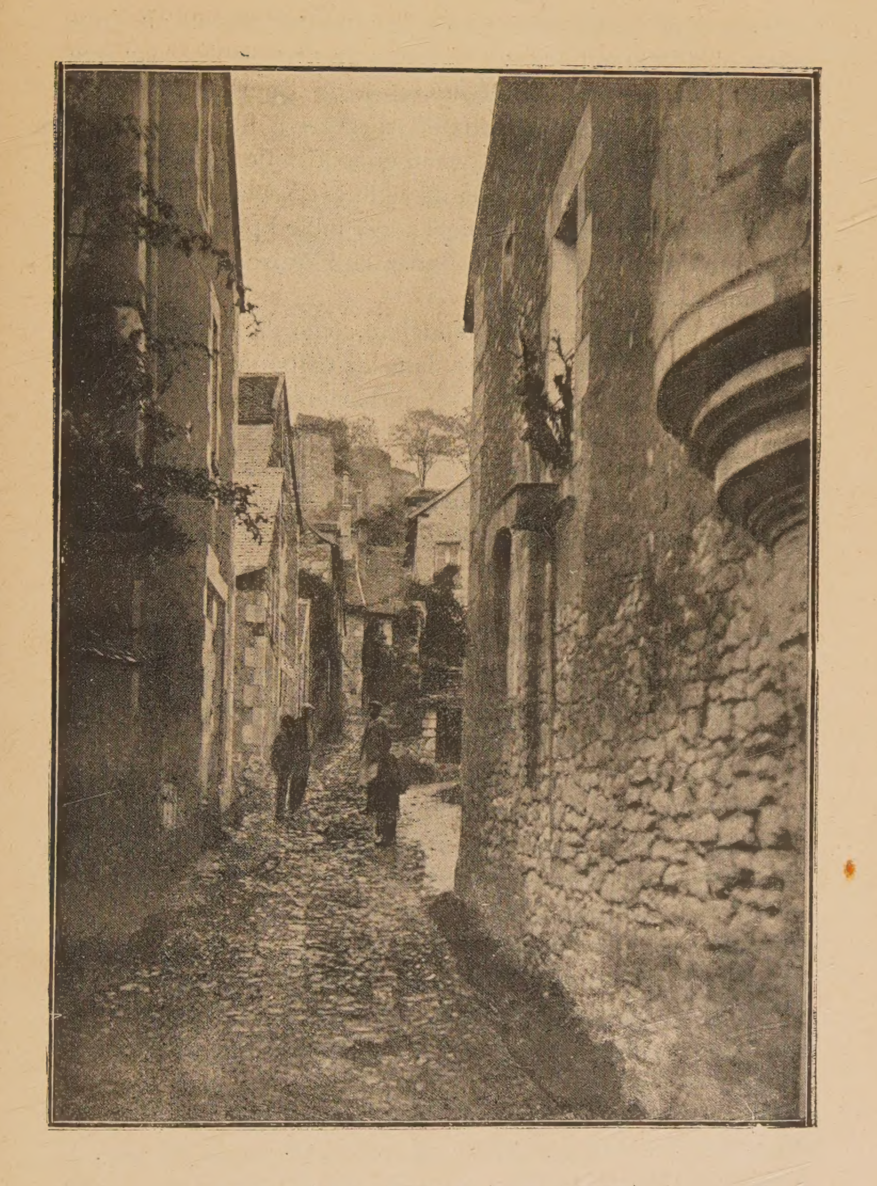
La châtelaine de Preuilly, *Claude du Puy*, veuve de Louis Chateigner, baron de Preuilly, seigneur de la Roche Pozay et d'Abain, avait fait un voyage à Rome en 1595 et elle avait été tellement indignée de ce qu'elle y avait vu et entendu, qu'elle devint protestante. A son retour, elle ferma l'église collégiale du château et elle fit venir deux pasteurs, « après avoir perverti, dit un auteur catholique, non seulement ses officiers, mais encore ce qu'il y avait de plus considérable dans la ville[3] ». L'année suivante un temple fut construit dans la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de rue du Prêche.

A l'Ile-Bouchard, c'est la famille de *La Trémouille* qui protège les réformés et les autorise à se réunir dans une des salles du château. Richelieu, qui acheta ce domaine en 1629, les obligea à s'établir dans le faubourg Saint-Maurice.

1. Weiss, *opus cit.*, p. LXXXI.

2. Elle s'appelait *Jeanne de Vercle*, et elle avait épousé Jacques de St-Mesmin, seigneur de la Guénière : voir *Documents généalogiques* de Lambron de Lignim, t. III, p. 98 (mss. Bibl. de Tours).

3. Audigé et Moissaud, *Hist. de Preuilly*, p. 23.



RUE DU PRÊCHE, A PREUILLY (INDRE-ET-LOIRE).

Il y a donc eu autrefois des seigneurs protestants en Touraine et ils étaient assez nombreux au XVIe siècle pour que leurs représentants, après la mort de Charles IX, aient demandé aux États Généraux d'Orléans « la liberté de conscience, l'entrée des ministres au concile national projeté, et l'adoption d'une partie de la discipline de Genève[1] ». Mais nous ne connaissons qu'une grande famille appartenant à la noblesse du pays, qui ait fait partie de l'Église de Tours. Ce sont les *Maillé*, de Luynes[2].

L'édit d'Amboise, on s'en souvient, accordait aux réformés le droit de célébrer leur culte dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage. Après des pourparlers sans fin, ceux de Tours furent autorisés, par lettres patentes, à se réunir à Maillé, sous la protection du seigneur de l'endroit. Le 4 septembre 1564, le sr de Boiscourtaut vint les mettre en possession d'un lieu « pour l'exercice de religion ». Mais la journée devait mal finir. En apprenant ce qui se passait, la populace de Tours prit les armes et s'embusqua aux abords de la ville pour massacrer les gens qui revenaient du prêche. Il y eut des morts, parmi lesquels un vieillard infirme, nommé Raymond, qui avait fait la route à cheval et qui fut tué à coups de fourche, au gué de Saint-Cosmes.

En 1568, le 1er janvier, des bandits venus de Tours pénétrèrent dans le temple. Le pasteur fut égorgé dans sa chaire et ses auditeurs maltraités. Le seigneur de Maillé ne put empêcher ces violences; mais jusqu'à la Saint-Barthélemy au moins, il donna asile à ses coreligionnaires persécutés.

Toute sa famille était protestante. Un de ses fils prit du service dans l'armée de Henri IV et fut tué dans un combat.

Parmi les membres de l'Église de Tours nous pouvons compter aussi un nombre très respectable de gentilshommes de la petite noblesse.

Au premier rang *Claude de Plex* ou *de Pleys*, seigneur de Lormoy et d'Avisey, grand huguenot s'il en fut jamais. Il s'enfuit à Genève en 1562. Citons aussi *Pierre Forget*, sr de

1. Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 71.
2. La petite ville de Luynes s'appelait autrefois *Maillé*.

la Dorée, *Pierre Ruzé*, s^r de Beaulieu, *Gallot Mandat*, s^r de la Fouchère, *Guillaume Charbonneau*, s^r du Buchet, *Julien Odin*, s^r de Moliharne, *Jehan Ochier*, s^r de Villenelles, *Philippe Foucault*, s^r du Hazouart, *Jehan Besnard*, s^r de la Tesserye, auxquels il faut ajouter *Mg^r du Val* et *Martin Piballeau*, s^r de la Bedouère, qui fut emprisonné en 1562.

Le groupe des personnages de marque n'était donc pas très nombreux, on le voit; mais nous devions en constater l'existence.

III

Les fonctionnaires de tout ordre, les magistrats et les gens de justice en particulier, ont fourni à la Réforme dans notre ville l'un de ses gros bataillons, au moins au XVIe siècle. Nous en avons trouvé la preuve dans une série de documents qui sont conservés aux archives de la mairie. Les liasses auxquelles nous faisons allusion, contiennent une première liste de suspects « dressée dans l'église de l'Escrignol par les habitants catholiques de cette paroisse, sur l'ordre de Mg^r de Chavigny, lieutenant général de Sa Majesté en Touraine, le 31 juillet 1562 », et une seconde, du 4 août de la même année[1].

Voici d'abord le « Rolle des noms et surnoms des maire, eschevins, payrs, conseillers et officiers de la maison de ville dudit Tours ».

En tête le maire, Claude de Plex, dont nous avons déjà parlé. Puis viennent six échevins : le s^r de la Dorée, le s^r de Beaulieu, le s^r de la Fouchère, le s^r du Bouchet, le s^r de Moliharne et le s^r de Villenelle, que nous avons mentionnés dans la liste des gentilshommes de l'Église et dont les noms sont suivis de ceux de trente-trois pairs ou conseillers. La mairie de Tours était donc fort hérétique à cette époque. Le greffier lui-même, *Ursin Bonneau*, « sentoit mal de la foy ». « Les gens de finance » ne valaient pas mieux. Mg^r *Guil-*

1. *Archives municipales de Tours*, EE 4, n° 9, — EE 5, n° 6.

laume du Val, trésorier général, passait pour être « infecté d'hérésie », aussi bien que le contrôleur général, M[e] *François Hure*, le receveur général du taillon, M[e] *Nicolas Desplayes*, le receveur des aides et des tailles, M. *Philippe Prévost* et dix contrôleurs, sergents ou greffiers.

Sept notaires royaux, parmi lesquels M[e] *Jean Berthereau*, garde du sceau royal du siège présidial de Tours, sont également inscrits sur la liste des suspects.

Les avocats n'avaient pas échappé à la contagion. Vingt-quatre d'entre eux furent signalés à l'autorité. Quelques-uns de ces hérétiques portaient des noms qui existent encore dans le pays : *Aubry*, *Vigneau*, *Lemaistre*, *Garnyer*, *Robin*, *Boullay*, *Chevreau*.

On trouve ensuite les noms de quarante procureurs : *De la Folye*, *Paris*, *Petit*, *Boucher*, *Rousseau*, *Alleaume*, *Jarry*, *Pimparé*, etc., etc.

Vient enfin le « Rolle des gens de la justice du siège présidial et prévosté royale de Tours ». Sur ce rôle sont inscrits trois conseillers, *René Gardette*, *Étienne Parent*, *Étienne Le Pelletier*, un procureur, *Jehan Houdry*, un officier de la Prévosté, le lieutenant *Étienne Pavillon* et trois greffiers. On voit que le Palais de Justice était un véritable nid d'hérétiques. Le président du tribunal lui-même avait de vives sympathies pour les huguenots.

« C'estoit un homme ancien et honnorable en toutes sortes, de long temps estimé de la religion, mais si craintif qu'il ne s'en estoit jamais osé déclarer. Il tascha par plusieurs fois de sortir de la ville et finalement, par le moyen de trois cens escus et un bassin d'argent baillez par sa femme au s[r] de Clérevaux, commandant alors en la ville, fut mis hors des portes, accompagné de quelques gens qu'il lui bailla; mais estant descouvert par la commune apostée, il fut devancé tellement, qu'estant prest à sortir d'un basteau auquel il s'estoit mis pensant gagner l'autre costé de la rivière, ces enragez, sans avoir esgard à sa qualité ni à son aage, après l'avoir tout meurtri de coups de baston et de plat d'espée, premièrement le despouillèrent pour avoir son argent, puis n'ayant trouvé grand argent sur lui et disans qu'il avoit avallé ses escus, le prindrent à l'instant par les deux pieds, et l'ayant pendu la teste en l'eau

iusques à la poictrine, estant encore vif, lui fendirent le ventre, iettèrent ses boyaux en l'eau et ayant planté son cœur au bout d'une lance, le portèrent au travers de la ville, crians que c'estoit le cœur de ce meschant Président des Huguenots[1]. »

Il nous a été impossible de savoir si tous ceux qui avaient été portés sur les listes de suspects dressées en 1562 ont été poursuivis. Nous en doutons un peu : ils étaient trop nombreux pour ne pas inspirer quelque respect à leurs adversaires. Cependant nous avons déjà dit que le maire, Claude de Plex, fut obligé de s'exiler et d'un autre côté nous pouvons affirmer que les principaux officiers de justice quittèrent Tours. *Adrien Quinart*, lieutenant général au présidial, *Gervaise Gohiet*, lieutenant particulier, *René Gardette*, *Étienne Lepelletier* et *Étienne Parent*, conseillers, *Jehan Houdry*, procureur du roi, *Jehan Falaiseau*, avocat, et d'autres notables, qui passaient pour les chefs du parti réformé, se réfugièrent à Maillé. Le lieutenant *Pavillon* fut massacré.

Au XVIIe siècle nous trouvons encore, parmi les membres de l'Église, un notaire nommé *Bertrand*, dont l'étude fut saccagée pendant l'émeute de 1621 ; quelques avocats : les frères *Lepelletier*, qui accompagnèrent le pasteur *Cottière* à Paris en 1623 pour tâcher d'obtenir l'autorisation de reconstruire le temple du Plessis, et *Joseph Falaiseau* qui était attaché au barreau de Tours en 1632 ; mais les fonctions publiques, à de rares exceptions près, n'étaient plus confiées qu'à des catholiques. Le pouvoir en écartait sans bruit les huguenots en attendant de leur en interdire formellement l'entrée.

C'est ainsi que notre pays s'est privé des services qu'auraient pu lui rendre de braves gens, magistrats intègres, soldats énergiques, fonctionnaires intelligents et consciencieux, qui avaient l'audace de ne pas partager les opinions religieuses de la majorité. Faudrait-il beaucoup chercher aujourd'hui pour trouver en France des hommes qui n'hésiteraient pas, s'ils étaient au pouvoir, à commettre cette même sottise, ce même méfait ?

1. Crespin, *Histoire des Martyrs* (1889), t. III, p. 317.

IV

Des artistes, et des artistes de talent, ont fait partie autrefois de l'Église de Tours.

Ceci n'est pas pour nous surprendre, car la Touraine, grâce au séjour prolongé de la cour, avec ses châteaux à entretenir ou à décorer, attirait les peintres et les sculpteurs; ils y trouvaient un travail largement rémunéré. Le goût de la population s'était développé à leur contact, on s'en aperçoit encore aujourd'hui, et dès lors, il est tout naturel que des membres de l'Église aient occupé une place dans cette pléiade d'artistes. La Réforme, en effet, n'a jamais été l'ennemie des beaux-arts, comme on se plaît parfois à le lui reprocher. Bien que nous n'ayons ni statues ni tableaux dans nos temples, nous savons admirer ce qui est beau, et la Hollande, pays protestant par excellence, a produit assez de chefs-d'œuvre pour n'avoir rien à envier à l'Espagne ou à l'Italie[1].

Parmi les membres de l'ancienne Église de Tours, nous croyons pouvoir citer d'abord un sculpteur de la famille des *Juste*, qui vivait au milieu du XVI[e] siècle. Son nom, si nous ne nous abusons, est écrit au bas d'une plainte adressée au roi par les protestants de notre ville en 1563[2].

François Bunel, peintre et valet de chambre du roi de Navarre, naquit à Blois vers 1550 et vint s'établir à Tours vers 1578. En 1579 il fut chargé de la décoration du château de Chenonceaux et il fit peindre, d'après ses dessins, les vitraux des croisées. Quand Henri IV fit son entrée solennelle à Tours, en 1590, Bunel travailla pour la ville, comme le prouvent les lignes suivantes extraites des registres des comptes municipaux : « Il sera payé à François Bunel,

1. Voir sur ce sujet dans le *Bulletin de l'Hist. du Protestantisme*, n° d'octobre 1900, la belle étude de M. Weiss, intitulée *L'art et le Protestantisme*.

2. Voir, dans le *Cinquantenaire de l'Église réf. de Tours*, la plainte adressée au Roi, p. 78 (Arch. municipales de Tours, EE 5, n° 4); et Giraudet, *Les artistes tourangeaux*, au mot Juste.

peintre du Roy, la somme de 32 écus soleil pour un grand tableau auquel est dépeint un dieu Mars dans un chariot triomphant. » Cet artiste avait épousé, le 10 septembre 1580, *Catherine Guillet*, fille de *Loïs Guillet*, maître orfèvre, et de *Marie Benard*. Il mourut en 1599 « après avoir exercé, dit le Dr Giraudet, une influence sensible sur l'art de son époque, en formant de nombreux élèves[1] ».

Son frère, *Jacob Bunel*, s'établit à Tours en 1595, en revenant d'Espagne, où il avait travaillé à la décoration de l'Escurial. Claude Vignon, son élève, le regardait comme « le plus grand peintre qui fût en Europe ». — Sa femme, *Marguerite Bahuche*, maniait fort bien le pinceau. Aussi la plupart des princesses et des dames de l'entourage de la régente, Marie de Médicis, mirent-elles à contribution son « beau talent ». Après la mort de son mari (15 octobre 1614), la reine mère lui accorda une pension de 600 livres.

Antoine Bahuche, père de Marguerite, était un peintre de grand mérite. En 1560, les échevins l'employaient « à dorer et azurer » le pilier de la fontaine de Beaune qu'on voit encore sur la place du Grand-Marché, les armoiries sculptées de Louis XII, de la reine Anne et celles de la ville. Ce travail lui fut payé 77 livres tournois 10 sols, c'est-à-dire 450 francs de notre monnaie.

Nommons également *Claude Vignon*, qui fut baptisé par un prêtre dans l'église Saint-Saturnin de Tours, mais qui fut élevé dans la religion protestante. Il étudia les éléments du dessin et de la peinture dans l'atelier de Jacob Bunel, dont nous avons déjà parlé. Comme celui-ci, Vignon avait des procédés de travail très expéditifs. « Il peignait en quelque sorte, est-il dit dans l'*Histoire des artistes tourangeaux*, plus avec son couteau à palette qu'avec des pinceaux; aussi a-t-on pu lui reprocher d'avoir trop négligé le dessin de ses compositions. Il préférait un coloris brillant et vigoureux, qui dut être sans doute remarquable dans sa fraîcheur, mais que le temps a terni et poussé au noir. Il était d'une fécondité si prodigieuse qu'à Paris seulement on comptait plus de deux

1. Giraudet, *Les Artistes Tourangeaux*, article *Bunel*.

cents tableaux sortis de son atelier. » Ces toiles ont presque toutes disparu. On peut cependant en voir une au musée de Nantes (*Jésus lavant les pieds de ses disciples*), une autre au musée de Lille (*Adoration des mages*), enfin une troisième au musée de Tours, intitulée *un Sacrifice.*

En 1651 Vignon fut reçu membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture et après une longue vie de travail, il mourut en 1673 ou 1674. Aucun de ses nombreux enfants (il en eut onze d'un premier mariage et treize d'un second) ne semble avoir hérité de son talent, bien que trois d'entre eux aient embrassé la profession de leur père [1].

Abraham Bosse, qui naquit à Tours en 1602, devint l'un des graveurs les plus habiles de son temps. Il s'établit à Paris en 1630, mais il épousa une jeune fille de Tours. La cérémonie eut lieu au temple de la Butte, comme le prouve l'acte suivant : « Le dimanche IXe de may, audit an 1632, furent espousez en l'église réformée de Tours le s^r^ Abraham Bosse et *Catherine Sarrabat* [2]. »

A Paris Bosse fit son chemin; il obtint le titre de graveur du roi en 1662 et il fut pendant quelques années membre de l'Académie de peinture.

La France protestante a consacré à Abraham Bosse un long article auquel nous empruntons les lignes suivantes, dues à la plume d'un critique d'art :

« Ce qui assigne à ce graveur une place très distinguée parmi les artistes français au XVIIe siècle, ce sont ses innombrables et charmantes compositions, dans lesquelles il nous a conservé les costumes, les usages, les modes, en un mot toute la vie intime de son temps... Il a toutes les qualités d'un vrai peintre; il est naïf, il est gracieux; son arrangement est plein d'effet, de mouvement, de gaîté. Nul n'a su mieux se servir des vives lumières... Il a traduit en délicieuses scènes familières les paraboles de l'enfant prodigue, des vierges sages et folles, les occupations de la vie des femmes, les cinq sens, les quatre saisons, etc., et il a fait de tout cela des scènes du coin du feu, de la treille, de la table. La variété de ses

1. Giraudet, *ouvrage cité*, article Vignon, *passim.*
2. *Registre des bapt., mar. et décès des protestants de Tours* (état civil).

travaux est inimitable : il a gravé des motifs d'orfèvrerie, des plans, des éventails, des cartes, des entrées, des triomphes, et tout cela avec une liberté, une imagination, une fécondité, une gaîté incomparables. Enfin il était peintre et l'on a signalé de lui quelques petits tableaux de genre. »

Abraham Bosse mourut à Paris le 14 février 1676. Son nom a été donné à l'une des rues de Tours[1].

Avons-nous cité les noms de tous les artistes protestants qui ont travaillé dans notre ville? C'est peu probable, car ce n'est que très exceptionnellement qu'il est question dans les comptes et autres documents de la religion du peintre ou du sculpteur auquel la ville ou les châtelains devaient de l'argent. Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'avoir constaté la présence dans l'Église de Tours d'artistes de talent, et d'artistes qui savaient, comme Abraham Bosse par exemple, allier à la vigueur du trait, à la naïveté, à la grâce de la composition, une incomparable gaîté. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que le protestantisme est une école de tristesse, qu'un huguenot est nécessairement morose, ennemi de la joie comme des beaux-arts. L'histoire de nos artistes établit le contraire. Il faut qu'on le sache.

V

Occupons-nous enfin des industriels et des ouvriers protestants qui ont fait la fortune de Tours au XVIe et au XVIIe siècle. Ce groupe beaucoup plus nombreux que ceux dont nous avons parlé, a joué un rôle considérable dans notre histoire. Il a fourni d'ailleurs à la cause persécutée des centaines de martyrs.

Au milieu du XVIe siècle la majorité des ouvriers de Tours avaient adopté la Réforme. Il nous est impossible d'évaluer leur nombre, même approximativement; mais nous savons

1. Il y a également à Tours une rue *Jacob-Bunel* et une rue *Claude-Vignon*.

que ce fut la force armée qui seule les empêcha d'être les maîtres de la ville. On le vit bien en octobre 1561, quand désespérant d'avoir un temple, ils s'emparèrent, sous les yeux de l'autorité impuissante à les contenir, de l'église des Cordeliers, où ils se réunirent jusqu'au mois de janvier de l'année suivante. Il fallut l'intervention de la reine-mère pour la leur faire abandonner.

Toutes les corporations avaient leur contingent d'hérétiques au XVIe siècle comme au XVIIe. En 1547 un relieur, *Henry Morice*, fut banni pour avoir « relié et mis en vente plusieurs livres pernicieux ». L'année suivante un mandat d'amener fut lancé contre un boulanger nommé *Cornuau* et contre un poilier, *Pierre Gillier*[1]. Parmi les victimes de 1562, on peut citer un couturier, *Partey*, un barbier, *Jourdain*, et un orfèvre, *Guillaume Guillot*. Un serrurier, *Duboys*, reçut une blessure grave en 1564, et en mourut. *Louis Vergnault*, tailleur, fut tué à une lieue de la ville. Il serait facile d'allonger cette énumération. Nous n'en finirions pas si nous voulions relever dans les documents que nous possédons les noms de tous les armuriers, de tous les potiers d'étain et surtout de tous les orfèvres protestants de Tours.

Ces derniers ont été certainement très nombreux. En 1682 leur corporation comptait encore 14 protestants sur 18 maîtres. C'était énorme et leurs ennemis s'en plaignirent. Ils trouvaient que les huguenots tenaient trop de place. Toujours le même refrain. Les réformés, gênés par des lois restrictives, n'entraient guère dans les carrières libérales ; mais dans toutes les autres ils savaient se faire une place à force de travail et d'énergie; cela déplaisait à la majorité et il est curieux d'entendre, à plus de deux siècles de distance, les hommes de notre génération se plaindre comme ceux du XVIIe siècle de l'accaparement des situations par les huguenots. La France n'a pas fait grand progrès sur ce point.

Ce que nous venons de dire suffit pour établir, comme on pouvait s'y attendre, qu'il y a eu dans notre Église des ouvriers de tous les métiers, mais ce sont nos tisseurs et nos

1. Weiss, *la Chambre ardente*, p. 5 et 117.

fabricants de soieries qui ont occupé la première place dans le monde du travail, au moins au XVIIe siècle.

A cette époque et depuis longtemps déjà aucune ville du royaume ne fabriquait et ne vendait plus d'étoffes de soie que Tours. Seul, Lyon lui faisait une concurrence sérieuse. Ces deux villes, avec leurs milliers de tisseurs, de dessinateurs, de brodeurs, parmi lesquels il y avait de véritables artistes, avec leurs fabricants et leurs industriels, riches, hardis, se disputaient les marchés de l'Europe. La lutte dura jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, et si Tours fut vaincu, c'est aux proscripteurs des huguenots qu'il dut sa défaite.

Au XVIe siècle, il y avait déjà dans notre ville des protestants qui travaillaient la soie. Les arrêts du Parlement nous parlent d'un veloutier nommé *Benoist* qui avait eu la sagesse de s'enfuir de Tours en 1548 et qui devait être pris au corps quelque part qu'il pût être trouvé[1]. Un brodeur, *Jean Caillou*, fut mis à mort en 1557, pour avoir commis le crime d'aller prier Dieu avec quelques-uns de ses amis dans un bois des environs de Tours. *Jehan Pezet*, ouvrier en soie, fut tué par la populace en 1564, et *Debéry*, rubanier, fut massacré dans sa maison en 1565, après s'être défendu vigoureusement[2]. Nommons enfin *Antoine Peschot*, maître brodeur, dessinateur habile, coloriste de talent, qui travaillait pour les grands seigneurs. D'après un acte notarié, que le Dr Giraudet a découvert, Henri de Bourbon, duc de Montpensier, lui devait au moment où cette pièce fut signée 3,600 livres, ce qui représente prés de 30,000 francs de notre monnaie[3].

A partir de 1631, grâce aux registres des baptêmes, des mariages et des décès de l'Église, conservés à l'état civil de notre ville, nous avons des renseignements un peu moins incomplets sur les ouvriers de Tours et par conséquent sur les tisseurs et les fabricants dont nous nous occupons.

1. Weiss, *ouvrage cité*, p. 117.
2. *Histoire du Protestantisme en Touraine*, p. 121 et 122.
3. Giraudet, *Les artistes tourangeaux*, article Peschot.

Dès qu'on ouvre ces registres, on est frappé par le nombre de fois que revient la mention : ouvrier en soye, ou celle-ci : marchand maître ouvrier en soye. On y trouve des séries d'actes comme le suivant :

« Le dimanche, 15e jour de janvier 1632, fut baptisé ung fils du sr *Noé Norieux*, maître ouvrier en soye, et de *Françoise Villemoyne*, ses père et mère, ses parrain et marraine, le sr *Isaac Sauvage*, marchand audit Tours, et *Marie Morin*, ve de feu Norieux, vivant maître orfèvre, et fut nommé Noé. »

Dans une foule d'actes il n'est pas fait mention de la qualité des parents ou autres personnes dont il est question. Il nous est donc impossible de faire des moyennes et de dire, avec chiffres à l'appui, si un tiers ou la moitié des membres de l'église tissaient des soieries; mais il n'en reste pas moins certain qu'aucun métier ne les attirait comme celui-là. On comptait d'ailleurs parmi eux nombre de marchands qui vendaient les admirables étoffes qui sortaient des fabriques de Tours.

Parmi les négociants dont les noms reviennent souvent, nous citerons les *Bacot*. Ils appartenaient à une vieille famille de Tours et ils semblent avoir occupé une place importante dans le monde des maîtres marchands de soieries. Au moment de la Révocation, l'un d'eux, Pierre Bacot, émigra aux États-Unis avec sa femme, dame *Jaquine Ménessier*, et deux de ses fils. Des membres de sa famille restèrent à Tours et leurs descendants sont demeurés protestants jusqu'au XIXe siècle. Dans le premier consistoire de l'Église actuelle, il y avait en 1833 un César Bacot, député. La famille Bacot, qui habite Sedan, y est venue de Tours.

Nous ne voulons pas oublier un des puissants industriels de notre ville qui alla s'établir en Allemagne en 1674, pour échapper aux vexations de toute espèce dont les réformés étaient victimes. Il s'appelait *Cardel*. A Mannheim où il s'était réfugié, il avait créé une fabrique de tissus de soie. On l'accusa de conspirer contre le roi de France : celui-ci le fit enlever et conduire à Vincennes, où il fut écroué en 1685. De

là on le transféra à la Bastille. Il mourut après trente ans de captivité, le corps chargé de 60 livres de fer[1].

Au moment où l'on enfermait Cardel à Vincennes, l'Église de Tours se dispersait. En 1685 la plupart des ouvriers, des fabricants et des marchands allèrent chercher en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Irlande et aux États-Unis, du travail et la liberté. Frappée en pleine poitrine, l'industrie de notre ville faillit mourir de sa blessure[2]. C'est une des *merveilles* dont nous sommes redevables à la révocation de l'édit de Nantes.

Nous venons de noter, en les groupant, les divers éléments dont se composait l'ancienne Église de Tours. Il serait intéressant de dire, avant de terminer cette étude, ce qu'a été la vie religieuse et morale de ses membres. Je dois me borner à quelques indications très sommaires.

Il faut reconnaître d'abord qu'aux origines, il y a eu dans les rangs des réformés des gens de tout acabit. Les violences dont se sont rendus coupables au XVI[e] siècle quelques-uns d'entre eux nous le prouvent; mais la persécution opéra rapidement un triage entre les bons éléments et les mauvais. Des hommes religieux seuls étaient capables de supporter sans faiblir les injures, les menaces, les amendes, les condamnations, qui ne leur furent pas épargnées. Le nombre des martyrs dont les noms sont inscrits dans l'histoire de l'Église de Tours montre ce que valait la masse, ce qu'était sa foi et sa résolution de n'obéir qu'à Dieu.

Mais sous le régime de liberté que créa l'édit de Nantes, la vie religieuse perdit de son intensité. Cela devait être. La plupart des membres de l'Église vivaient dans l'aisance : les tisseurs, les brodeurs, les maîtres de toutes les corporations gagnaient de l'argent et les industriels possédaient de grosses fortunes. Après les tempêtes du XVI[e] siècle, chacun respirait et voulait jouir de la vie. Il semble qu'un certain

1. *Bulletin de l'Hist. du Protestantisme*, t. XI, p. 250.
2. Voir entre autres Chauvigné, *De l'influence de la Révocation de l'édit de Nantes sur la population de Tours*.

nombre de fils ou de petits-fils de persécutés aient dépassé la mesure. Du Vidal, qui fut pasteur de Tours pendant de longues années, parle des membres de son troupeau avec quelque sévérité dans les sermons qu'il a prononcés à la Butte et qui nous ont été conservés.

Dans l'un de ses discours, il leur reproche leur légèreté et leur amour du plaisir. Dans un autre, il accuse certains d'entre eux d'avoir « pratiqué la fausse balance et le double poids » ; il dit qu'il y a dans l'Église « des haineux et des jureurs » et il s'écrie : « Nous sommes si peu chrétiens qu'on trouve que les jours de jeûne reviennent trop souvent. Aussi je m'étonne que Dieu nous ait épargnez comme il le fait, qu'il ait raffermi les fondements de cette maison et rendu vain les efforts de ceux qui voulaient la renverser[1]. »

Ces paroles ne nous surprennent pas, car il n'y a jamais eu d'Église parfaite. Dans le meilleur des champs de froment on trouve toujours un peu d'ivraie ; mais le moment va venir où les protestants de Tours auront une fois encore à souffrir : leur foi s'affermira sous le souffle de la persécution, leur vie religieuse deviendra plus sincère et plus forte.

Quand l'édit de Nantes fut révoqué, un certain nombre de réformés, indifférents ou faibles, firent semblant de devenir catholiques. Les autres émigrèrent ; sur quinze cents personnes qui faisaient encore partie de l'église en 1685, plus de mille passèrent la frontière. Nous avons le droit de dire que ces hommes étaient des chrétiens, incapables de plier le genou devant le Baal du jour. La douleur avait purifié l'Église de Dieu.

A. Dupin de Saint-André.

1. Du Vidal, *Sermons* (Bibl. de Tours). Voir le discours prononcé le 28 octobre 1670 sur II Chron., ch. 7, v. 14, *passim*.

Documents

EN PROVENCE

LA SEIGNEURIE DES BAUX ET L'ÉGLISE DE SALON PENDANT LES GUERRES DE RELIGION (1563-1570)

Dans la partie de la Provence comprise entre le Rhône, la Durance et la Méditerranée, il n'y a plus, en dehors d'Arles, Laroque, Aix, Marseille, Toulon et le littoral jusqu'à Menton, qu'une communauté protestante, celle de Mouriès, laquelle a recueilli les débris de celles des Baux, d'Eyguières, de Sénas et de Salon. Son pasteur, M. Destandau, dont le *Bulletin* a déjà inséré une liste de *fugitifs provençaux après la Révocation* (1899, p. 372 à 378), a publié, sur l'ancienne seigneurie des Baux, en 1890 et 1895, deux brochures[1] que complète et rectifie le premier des quatre documents qui suivent et dont nous lui devons l'obligeante communication. Ce document, qui complète aussi la notice de la *France Protestante* sur *Honoré des Martins, dit le capitaine Grille* (2e éd., V, 333), est une copie des lettres patentes par lesquelles Charles IX lui fit don, le 12 sept. 1563 et pour neuf ans, de la seigneurie des Baux. Ce capitaine huguenot s'était distingué déjà au siège de Thérouanne et à celui de Saint-Quentin où il avait été blessé, et devint célèbre pendant la première guerre de religion grâce à la victoire de Saint-Gilles qu'il remporta le 27 sept. 1562. Ce fait d'armes et plusieurs autres devaient plutôt, semble-t-il, le désigner à la vindicte qu'aux faveurs du roi. Mais il ne faut pas oublier que la première guerre de religion avait été en réalité entreprise de l'aveu et

1. *Promenade dans la ville des Baux*, Marseille, 1890 (Cf. *Bull.*, 1876, 567), et la *Réforme dans la ville et la vallée des Baux*, Avignon, 1885 (Cf. *Bull.*, 1896, 107).

en faveur du roi et de la reine-mère. Cette récompense en est une preuve entre beaucoup d'autres. Elle s'adressait du reste à un huguenot aussi modéré que brave, qui sut se faire apprécier des catholiques de la Provence et du Languedoc et dont le frère Louis était premier maître d'hôtel de la reine-mère.

Dans son *Histoire des Protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange*, I, 303, M. le pasteur E. Arnaud donne quelques détails sur l'Église de Salon dont on tenta, dès le 1er mai 1560, de supprimer les principaux membres en en jetant vingt-cinq dans les prisons du château et en ameutant la populace contre eux, au cri de *Mort aux Luthériens*, tentative qui aboutit au sac de quelques maisons huguenotes et à l'assassinat d'une vieille femme. Les documents II, III et IV compléteront d'une manière utile et intéressante la notice sommaire de M. E. Arnaud [1].

La *Desclarance pour ceulx de l'Église réformée de la ville de Sallon*, laquelle proteste contre les propositions réactionnaires des États de Provence tendant à la suppression de tout culte protestant, nous fournit les noms des principaux membres de cette Église en 1564, peut-être ceux-là mêmes qui avaient été emprisonnés en 1560.

Le troisième texte est un extrait du testament généreux d'un de ces huguenots, *Anthoine Paul*, frère de Louis Paul, second consul, et de Jean Paul, dont les maisons avaient été pillées en 1560; ce testament nous fournit, entre autres, le nom du pasteur de Salon en 1566, *Loys Blachière*.

Enfin il y a une note du notaire Laurens qui avait recueilli la *Desclarance*, nous apprenant comment, en 1569 et en 1570, il fut interdit, puis rétabli.

M. Bertin père, de Salon, a bien voulu signaler ces trois derniers documents à notre correspondant, et M. Giraud, notaire, lui permettre d'en prendre copie, ce dont il convient ici de les remercier.

N. W.

1. Pour avoir une idée de l'extension de la Réforme dans cette région aux XVIe et XVIIe siècles, consulter la carte jointe au 2e vol. de l'*Histoire* de M. Arnaud.

I. — Lettres patentes du don faict par le Roy à Honoré des Martins, escuyer de la ville d'Arles, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, de la place et seigneurie des Baulx, ses appartenances et deppendances durant le temps et terme de neuf ans [1].

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.

Sçavoir faisons que nous, aians singulier regard et considération aux bons, grands, vertueux et très recommandables services que notre ami et féal Honoré des Martins a par cy-devant et dès long-temps faicts, tant aux feus roys nos très-honorés sire et père et frère derniers decedez, que à nous depuis notre advènement à la couronne au faict des guerres en plusieurs endroits et mesme aux secours des places de Thérouanne et de Sainct-Quentin, où il a esté à chascune fois blessé, aiant fait et soubtenu pour notre service une grande despence et pour ce vendu la pluspart de ses biens et davantaige esté ruiné et pillé du reste en ces derniers troubles, voulans à ceste cause lesdits services aucunement recongnoistre envers luy et luy donner quelque moyen encore continuer et persévérer.

A icelluy, pour ces causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvans, avons donné, octroyé, cédé, quité, transporté et délaissé et par la teneur de ces présentes, donnons, octroions, cédons, quitons, transportons et délaissons, la terre seigneurie des Baulx en nostre pays et comté de Provence avec toutes et chascunes ses appartenances et deppendances ainsi qu'elle se poursuit, extend, et comporte en tous droits de justice haulte moienne et basse, maisons, granges, manoirs, cens, rentes, lodz, ventes, reachapts, droits de péages et passaiges si aulcun y en a, prez, vignes, domaines, fiefs, arrière-fiefs, hommes, hommaiges, vassaulx, vassellaiges, bois, buissons, garennes, dixmes, champarts et autres choses quelconques, ensemble le chasteau, maison et manoir seigneurial dudit Baulx pour sa demeure de luy, sa femme et famille pour d'icelle terre et seigneurie, sesdites appartenances et deppendances jouyr et user par ledit des Martins, et en prendre, recepvoir et parcevoir les fruits, prouffits, revenus et esmolumens par ses mains ou de ses receveurs, procureurs et commis, à quelque

1. Archives des Bouches-du-Rhône à Marseille, Reg. Camellus, fol. 296, etc.

somme, valleur et estimation qu'ils puissent estre et monter doresnavant par chascun an, durant le temps et terme de neuf ans entiers, prochains, ensuivants et consécutifs, à commencer du jour et date de ces dites présentes, sans aucune chose en retenir ne réserver à nous ne aux notres, fors seulement les foy et hommaige, ressort et souveraineté,

A la charge toutesfois de paier et acquitter par ledit des Martins ou bien que sur le revenu prouffit et esmolumens de ladite terre et seigneurie, seront préalablement pris les gaiges des officiers d'icelle terre, les douze cens livres de pension que nous avons naguières ordonnés et assignés sur icelle terre à Bernardin Bedaigne fils à feu cappitaine Theode Bedaigne et au cappitaine Jehan Escrime Albanoys et autres charges ordinaires et anciennes, estans sur ladite terre et seigneurie et d'entretenir lesdites maisons et chasteau en bon convenable estat de réparation à tout le moins ainsi qu'il les aura trouvés. Et aussy à la charge de user des boys si aucuns en y a, c'est assavoir des bois taillis por les couppes et ventes ordinaires en temps et saisons accoustumés et comme doit et est tenu de faire ung bon père de famille.

Si donnons en mandement par ces présentes à nos amés et féaulx les gens de nos comptes, archifs d'Aix et trésorier de France audit Provence et à chascun d'eulx en droict soy et si comme à eulx appartiendra, que faisant ledit des Martins jouyr et user plainement et paisiblement de nos présents, don, octroy, cession, transport et delaiz, ils le facent mettre en possession et saisine de ladite terre et seigneurie des Baulx aud. Provence. Et icelle le facent, souffrent et laissent jouyr et user plainement et paisiblement durant le temps et aux charges contenues cy-dessus, sans pour ce luy faire mettre ou donner ne souffrir luy estre faict mis ou donné en la possession et jouyssance d'icelle, sesdites appartenances et dépendances, fruits et revenus d'icelle, aulcun trouble, destourbier ou empeichemens, au contraire; lesquels si faicts, mis ou donnés luy estoynt, les metent ou facent metre incontinent et sans délay à plains et entière dellivrance et au premier estat et demeure. Et, par rapportant ces présentes signées de nostre main ou *vidimus* d'icelles deuement collationné par l'un de nos amez et féaulx notaires et secrétaires pour une foys seulement et quittance dudit des Martins de la jouissance desdites terres et seigneuries à commencer et ainsi que dessus est dict, sur ce suffisants, Nous voullons le receveur général de nos finances audit pays ou aultres de nos receveurs particuliers et comptables qu'il appartiendra estre tenus quittes et deschargez en leurs

comptes de ce à quoy se pourra monter le revenu d'icelle terre ou seigneurie durant que lesdites gens de nos comptes auxquels nous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir, nonobstant que la valleur et estimation du revenu de ladite terre et seigneurie, sesdites appartenances et deppendances ne soient cy autrement speciffiez, ne déclairez, les ordonnances par nous faictes sur le faict des ventes, dons et allienations de nostre doumaine, les rebnions et revocations tant generalles que particullieres faictes et à faire de nostre domaine, esquelles n'entendons, icelle terre et seigneurie des Baulx estre aulcunement comprinse ne entendue, Ains l'en avons dès à présent comme pour lors excepté, réservé et exempté, exceptons et reservons et exemptons, et aux ordonnances faictes sur l'érection de nos coffres du Louvre, et celles puis naguières aussy faictes sur l'ordre et distribution de nos finances et aultres anciennes et modernes, ensemble à la dérogation de la derogatoire y contenue, deroge et derogeons de grâce spécial, plaine puissance et autorité royal par ces présentes et quelconques aultres ordonnances, restrictions, mandemens ou deffances à ce contraires.

En tesmoing de ce nous avons à icelle faict mettre nostre scel.

Donné à Mantes le douziesme jour de septembre l'an de grâce mil cinq cens soixante troys et de nostre règne le troisiesme.

Signé au dessoubz Charles et sur le repply par le Roy comte de Provence la Reyne sa mère présente, Robertet, et scellées du grand scel de sire jaulne sur double queue.

II. — Desclarance pour ceulx de l'Église Réformée de la ville de Sallon.

Du dix neufviesme aoust[1],

Comme ainsi soit que soit venu à la notice de ceulx des Eglises Réformées de Provence, mesme à ceux de l'Eglise de ceste ville de Sallon que le cappitaine Martin, Mr Pierre Seguiran et Melchior Guiran et aultres, soy disans dépputés des gents des trois Etats dudict païs de Provence, auroient dict, proposé et advancé par devant le Roy en son conseil privé plusieurs faicts contre le service de Dieu, du Roy, du repos public et le sollagement de ses subgects sans que toutesfois, ils aient heu aulcune charge desdicts Etats,

1. Not. Laurens, année 1564, fol. 525 et s.

dernièrement tenus à Maurasque[1] et entre aultres choses auroient advancé ce que sensuit.

Premièrement qu'il n'y heust audict païs aulcun exercice de la Religion Refformée; — que ceulx de ladicte Religion Refformée ne fussent ou soient receus en aulcuns estats de magistrats ou charges de ville, ny plus en tesmoyngs pour les faicts advenus durant les troubles; — que l'on poursuive ung pardon ou abollition generalle des murtres,viollances, saccagements et aultres larcins que ce sont faicts durant les troubles; — que la court de Parlement qui estoit auparavant soit réintégrée et que ceulx que sa Majesté y a envoyés soient ostés; — que les garnisons de pied que sont audict païs en sortent; — que les argelletz de monseigneur le comte de Tende soient cassés; — que les lieutenants qui sont de la Religion Refformée ne puissent juger en dernier ressort des crimes advenus durant lesdicts troubles; — que tous les frais et charges que sont advenus durant lesdicts troubles soient mis en esgallisation générale sur tous et chascune religion; — que la résolution des Etats tenus à Maurasque soit cassée; — comme les choses que dessus les soubsnommés ont assuré estre vrayes à moy notère et tesmoings soubscriptz.

Pour ce est-il que par devant et en la présence de moy Baptiste Laurens notère et tabellion royal de ceste ville de Sallon soubssigné, furent présents en leurs personnes, Anthoine Paul, Jehan Paul, Pierre Phelipe, Raymont Guinot, Bertrand Sarraire, François Berard, Esperit Baronoyn, Vincent Bérard, Pierre Chaillol, Estienne Bernard, Huguet Coiffet, Jaume Ollivier, Michel David, Brenguier Chaillol, Michel Arnoux, Louis Fornillier, lesquels, tant en leurs noms propres que des aultres de ladicte Eglise Réformée de ladicte ville de Sallon absents, lesquels ont promis fere ratiffier le contenu en ces présentes, — ont dict et desclairé, disent et desclairent et attestent que par eulx ny aulcun d'eulx n'a esté baillé aulcune charge ou procuration ny mémoires aulx subsnommés ou aultres, de dire, proposer ou advancer lesdicts faicts cy dessus contenus ny aultres en manière que ce soient.

Ains ont dict et affirmé, disent et affirment avoir baillé contraire charge aulx depputes desdictes Eglises Réformées de ce païs comme est plus à plein contenu ès mémoires à eulx envoyés, leur baillent en plus de nouveau la charge de porsuivre par devers le roy et son conseil privé provisions contraires, desadvouent en tant que de

1. Ou Maroasque, ancien nom de Manosque.

besoing tout ce que [par] lesdicts Martin, Seguiran et Guiran ou leurs adhérens auroit esté proposé ou advancé et ce que à l'advenir pourroient fere, dire et advancer, comme estant contrere au service de Dieu, du roy, et repos universel du païs de Provence, et de tout ce que dessus ont requis, et acte leur a esté faict par moy notere.

Faict et passé audict Sallon dans la maison et demeure de Raymond Guinot, ès présence de Michel Feraud bollanger et mestre Innocent Senequier, chirurgien dudict Sallon tesmoings à ce appelés desquels qui a seu escripre s'est soubssigné.

Laurens, notere
Innocent Senequier.
Anthoni Paul.
Jan Paul.
Pierre Phellip.
P. Challol.
François Berard.
Estieni Bernard.
Sperit Barnoin.
Huguet Coiffet.
Vincent Birard.
Jaume Olivier.
Bertrand Sarraire.
Raimond Guinot.
Bringuier Challot.
Loys Formillier.
Michel Arnoulx.

III. — Testament d'Anthoine Paul, du 25 mars 1566.

(Not. Roche, fol. 303 et ss. — Extrait).

Anthoine Paul veut être enterré dans le sépulcre de ses ancêtres et selon la coustume de l'Eglise Réformée dudit Sallon; laisse ledit Anthoine Paul :

1° Cent florins à l'Eglise réformée dud. Sallon c. à. d. 20 florins annuels pendant 5 ans aulx pauvres de l'Eglise réformée selon l'advis des Diacres et aultres superintendants d'Icelle;

2° à l'hôpital des pauvres, 100 florins;

3° à l'hôpital St Lazare, 50 florins;

4° à chacun de ses frères Amant, Jehanet et Loys Paul et à son neveu Jacques fils de Girard son frère, 100 florins;

5° à chacune de ses nièces, Catherine, Magdaleine, et Suzanne Paul, filles de Loys, 100 florins lors de leur mariage;

6° à son neveu et filleul Anthoine fils de Amant Paul, 100 florins;

7° à Nove Thérique sa femme différents legs, avec une pension annuelle de 50 écus;

8° legs universel à Gabriel Paul son neveu, fils de Amant et avocat des pauvres au parlement d'Aix.

.... Faict et passé à Sallon dans la maison de moy notère en présence de Me *Loys Blachière*, ministre de la parole de Dieu; Me *Lambert Granier*, médecin; *Huguet Coiffet*, chirurgien; Me *François Bérard*, appothicaire; *Julien Poytrault dict Fortis*, appothicaire; *Bertrand Sarrayre* de Sallon et *François Blanc* d'Allenc.

IV. — Déclaration du notaire Laurens.

Amy lecteur tu as à savoir que en l'année mil cinq cens soixante neuf et le septiesme jour du mois de feburier, je fus interdict de recepvoir actes publiques par M. de Montmirail, conseiller du Roy en sa Court de Parlement de Provence pour le faict de la Religion. Et le mercredy treiziesme jour du mois d'aoust en l'année mil cinq cens soixante dix, par l'edict de paciffication, lequel fut publié audict Aix, en Parlement, Je fus restably et réintégré à mon office. Louange à Dieu.

LAURENS.
(Reg. de 1570.)

CONDITIONS
DE
L'ÉMIGRATION HUGUENOTE AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE
(1687)

Nous glorifions, dans ces pages, ceux qui, dans les siècles passés, ont lutté jusqu'au sang pour leur indépendance morale et politique. Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur le conflit sud-africain, on ne peut se défendre d'admirer l'héroïsme de ceux qui y luttent et qui y tombent pour leur indépendance,

et de retrouver dans cette bravoure et cette ténacité le sang des Gueux et des huguenots. Voici un document emprunté aux papiers Court, tome 17 U, et énumérant les conditions auxquelles les réfugiés étaient admis par la Compagnie des Indes orientales à s'établir au cap de Bonne-Espérance. M. Gaidan, qui a bien voulu copier cette pièce pour moi, m'apprend qu'à la suite de ce Règlement, se trouve la formule du serment que devaient prêter ceux qui l'acceptaient, et, à la fin, ces mots : « Fait et arrêté dans l'assemblée des Dix-Sept, le 20 octobre 1687. »

N. W.

RÈGLEMENT de l'Assemblée des Dix-Sept qui représentent la Compagnie des Indes Orientales des Pays-Bas, suivant lequel les chambres de ladite Compagnie auront pouvoir de transporter au Cap de Bonne-Espérance des personnes de tout sexe de la religion réformée, entr'autres les réfugiés de France et des vallées du Piémont.

Celui qui voudra, seul ou avec sa famille, aller au Cap de Bonne-Espérance, y sera transporté sur un des vaisseaux de la Compagnie sans qu'il lui coûte rien et ne sera obligé pour cela qu'à prêter le serment de fidélité à la Compagnie.

Il ne sera permis à personne de porter avec soi que les hardes qui lui seront nécessaires pour le trajet, ce qui sera réglé par les directeurs de la Chambre de l'embarquement, à la réserve de l'argent qu'on pourra emporter en telle quantité que l'on trouvera bon.

Chacun sera obligé de s'établir au Cap de Bonne-Espérance et de s'y fixer pour y gagner sa vie et s'y entretenir, soit par le labourage, soit par quelque art ou métier que ce soit.

On donnera à celui qui s'appliquera au labourage autant de terre qu'il en pourra faire cultiver et, en cas de besoin, on lui fournira tout l'attirail nécessaire pour cela et même la semence, à condition qu'il remboursera la Compagnie des avances qui lui auront été faites en bled, vin ou autres choses.

Celui qui passera au Cap, seul ou avec sa famille, sera obligé d'y demeurer cinq années entières, mais s'il ne peut s'accommoder d'un si long séjour dans le pays, il pourra, en présentant requête à l'assemblée, obtenir quelque relâche du terme selon que sa remontrance paraîtra juste.

Si quelqu'un, après les cinq [ans] passés, désirait repasser dans ce pays, il payera pour son passage et pour sa nourriture sur le vaisseau, savoir : pour le passage, hommes et femmes au-dessus de douze ans, cent cinquante florins; les enfants de douze ans et au-dessous : septante-cinq florins; et pour la nourriture, les hommes qui voudront être dans le cahut payeront trente sols par jour, dans la hutte dix-huit, et, parmi le commun, neuf sols. Et les femmes au-dessous de douze ans, dans le cahut : vingt sols, dans la hutte : douze; et, parmi le commun : neuf sols. Le paiement se fera pour quatre mois dont on donnera un reçu avec cette condition que s'il arrivait que quelque passager vînt à mourir dans le voyage, la Chambre à laquelle le vaisseau sera adressé tiendra compte aux héritiers ou autres ayant charge du surplus qui aura été payé à proportion du temps du départ jusqu'à celui de la mort. Et il ne sera permis à personne d'emporter avec soi aucune marchandise ni autre chose que ce qui lui sera nécessaire pour le trajet. Que si, contre ce règlement, il arrive à quelqu'un de charger sur les vaisseaux de la marchandise, elle sera retenue et appliquée au profit de la Compagnie. Et tous ceux qui auront gagné quelque chose dans le pays, seront obligés, pour se prévaloir de leurs effets ici, de les vendre et de prendre pour le provenu des lettres de change de la Compagnie qu'on leur rendra ici, argent pour argent, avec l'avance ordinaire de quatre pour cent.

(*Bibl. de Genève*, collection Court, 17 U, page 207).

LES OFFICIERS DE MARINE HUGUENOTS

RESTÉS EN SERVICE APRÈS LA RÉVOCATION

Isaac de La Motte-Michel

(1691-1700)

En publiant en 1881 dans le *Bulletin* une analyse des dépêches de la Marine de 1688 à 1697, M. Louis Delavaud est loin d'avoir épuisé l'intérêt de ce précieux dépôt. Le docteur Ardouin, bibliothécaire de l'Ecole de médecine navale, après avoir classé et inventorié les archives communales révolutionnaires, la bibliothèque municipale et celle de la médecine navale, a classé les archives de la Marine et trans-

crit intégralement les dépêches ministérielles. En classant ces documents sous les noms de chacun des officiers qu'ils concernent, il a constitué des dossiers des plus importants. Voici comme exemple celui qui se rapporte à

Isaac de La Motte-Michel

Chevalier, seigneur de Saint-Fort-sur-Gironde, Usson, du Bouquet, de Bresneau, La Vigerie, La Chautarderie et autres lieux, capitaine commandant les vaisseaux du roi (9 janvier 1696), avec rang de chef d'escadre, capitaine général garde-côtes du département de Talmont, chevalier de Saint-Louis, qui se distingua au siège de Gênes, aux diverses batailles livrées aux Anglais et aux Hollandais, au siège de Carthagène en 1697, fut pourvu, le 21 janvier 1703, d'un office de secrétaire du roi, maison, couronne de France en la chancellerie de la cour des aides de Guyenne et mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 20 janvier 1719, laissant de son mariage avec Marguerite Meschinet, fille de Jacques Meschinet, avocat au Parlement, sieur du Bouquet, de Bresneau, etc., et de Suzanne Allenet, qu'il avait épousée le 22 février 1694, une fille mariée, le 2 août 1723, avec Claude-Thomas Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, chef d'escadre le 1er janvier 1754, commandeur de Saint-Louis le 29 juin 1754, décédé en 1772.

Comme Abraham Du Quesne, Abraham Du Quesne-Guiton, Nicolas de Voutron, Chadeau de la Clocheterie, les Gabaret, les Forant, les de Gennes, les Isle de Loire, Green de Saint-Marsault, Queux de Saint-Hilaire, les de la Roquepersin, les Salbert de Forges, les Guybert, les Vivier, les Jonsac, les Richier de la Rochelonchamps, etc., etc., Isaac de La Motte-Michel professait, ainsi que sa femme et toute sa famille, la religion réformée ; c'est ce qui motiva la correspondance suivante :

Louis Phélypeaux de Pontchartrain écrit à Michel Begon,
5 octobre 1691.

Je vous envoye une lettre que j'escris au sieur de La Motte-Michel sur un advis qui m'a esté donné par l'*aumosnier* de son vaisseau,

qu'il avoit retenu l'argent d'un matelot mort sur ce vaisseau, malgré la disposition que cet homme en avoit fait pour des œuvres pies. Il est nécessaire que vous teniez la main à ce que ce capitaine rende cet argent et, s'il fait difficulté, que vous fassiez retenir sur ses appointemens la valeur de ce qui luy a esté remis des effets de cet homme.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à de Mauclerc, 2 février 1692.

Je vous envoye un advis qui m'a esté donné contre le s[r] de La Motte-Michel ; je suis bien aise de vous dire que j'en ay eu plusieurs autres sur sa mauvaise conversion, et comme il seroit important, non seulement de ne pas se servir de luy, si cela estoit vray, mais de le mettre mesme en lieu de seureté, je vous prie de faire en sorte d'approfondir cette affaire et de me faire sçavoir ce que vous en aurez appris, afin que, sur le compte que j'en rendray à Sa Majesté, Elle puisse donner les ordres qu'elle estimera nécessaires.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon, 10 juin 1693.

Les éclaircissemens que vous me donnez sur les plaintes faites contre le s[r] Gabaret de Coustous, par l'*aumosnier* de l'*adroit* suffisent ; vous avez bien fait d'informer le supérieur de la mission de la conduite de cet *aumosnier*, il ne faut pas souffrir qu'il serve à l'avenir sur les vaisseaux.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon,
28 septembre 1694.

Vous trouverez cy-joint une lettre de la femme du sieur de La Motte-Michel, je vous prie de me faire sçavoir si vous seriez d'advis de la faire sortir du couvent où elle est.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon,
6 novembre 1696.

M. l'abbé de Cordemoy a proposé de faire mettre dans un couvent la veuve du sieur Michel, receveur des tailles de Marennes, je vous prie de me faire sçavoir votre avis sur la proposition que fait M. de St-Estève de faire mettre dans des couvents quelques filles de Saint-Just, nouvelles converties.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon, 27 juillet 1697.

Je parleray à Sa Majesté de la proposition que vous faites de remettre au s[r] de la Motte-Michel sa fille qui est dans le couvent de Pons. Je vous prie de me faire sçavoir si cette famille fait à présent son devoir de catholique.

Je parleray aussy à Sa Majesté de ce que vous me marquez au sujet de la demoiselle (Isle) de Loire; je vous feray sçavoir ensuite ses intentions.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Begon, 10 août 1697.

Vous trouverez cy-joint une lettre du sieur abbé de Cordemoy et un mémoire *non signé* par lesquels vous verrez ce qu'on me marque au sujet de la dame Michel qui est morte dans l'hérésie; en cas que cela ayt causé du scandale, Sa Majesté désire qu'on fasse le procez à sa mémoire, et que vous en donniez l'ordre aux juges de la justice ordinaire, mais il faut agir en cela avec circonspection et cependant il faut que vous engagiez ses enfants à faire leur devoir de catholiques.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon, 14 août 1697.

J'ay veu ce que vous m'escrivez sur la famille du s[r] de la Motte-Michel, il est bien important que vous ayiez soin qu'elle change de conduite à l'esgard de la Religion, et plus cette famille est considérable, plus il faut avoir d'attention à l'engager à vivre en catholique et à redresser ceux qui s'en esloigneroient.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon, 24 août 1697.

Je vous recommande de m'informer exactement de la conduite que tiendra la famille du s[r] de la Motte-Michel, et de dire à cet officier, aussy tost qu'il sera de retour, que Sa Majesté a bien voulu à sa considération ne pas punir le déréglement de sa mère sur le fait de la Religion, mais qu'Elle a compté qu'il engageroit les gens de sa famille à faire leur devoir de catholique et que s'ils y manquoient, Sa Majesté s'en prendrait à luy, sçachant le crédit qu'il a sur eux.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon,
7 septembre 1697.

Je suis surpris de ce que vous m'escrivez que la famille du sieur de La Motte-Michel soit allarmée de l'exécution de l'ordonnance contre les relaps, il s'en suivroit delà que les advis qu'on m'a donné contre elle seroient véritables, parlez en bien sérieusement à ceux qui la composent et faites comprendre au s^r de La Motte-Michel, quand il sera de retour, l'intérêt qu'il a d'engager, par son bon exemple, ses frères et le reste de sa famille à changer de conduite.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon, 1er octobre 1697.

Vous trouverez cy-joint un mémoire qui m'a esté remis de la part des habitans catholiques de La Tremblade sur l'establissement qu'ils seroient d'advis de faire dans l'isle d'Arvert et sur la proposition qu'ils font d'y employer les biens de la veuve Michel qui est morte relapse, je vous prie de me faire sçavoir s'il a esté prononcé quelque chose contre la succession de cette femme.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon, 8 octobre 1697.

J'ay veu ce que vous m'escrivez sur le placet qui a esté présenté par des habitans catholiques de La Tremblade. Je suis de vostre advis sur l'establissement qu'ils ont proposé.

A l'esgard de la veuve Michel, de la succession de laquelle ils ont demandé la confiscation pour l'employer à cest establissement, faites moy sçavoir dans quelle disposition vous avez trouvé le s^r de La Motte-Michel son fils, et s'il veut vous promettre d'engager sa famille à mieux faire son devoir de catholique à l'advenir que par le passé.

Louis Phélypeaux de Pontchartrain à Michel Begon,
22 octobre 1697.

Je me remets à ce que je vous ai escrit au sujet de la famille du s^r de La Motte-Michel, faites moy sçavoir comme elle se conduira après l'arrivée de cet officier à Rochefort.

Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain à Begon, 6 janvier 1700.

Je rendray compte au Roy de la demande que fait le s^r de la Motte-Michel pour avoir des Lettres d'estat, mais je doute que Sa Majesté les luy accorde, n'ayant pas accoustumé d'en donner pour de pareilles affaires à des officiers qui sont dans le Royaume.

Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain à Begon, 17 novembre 1700.

J'ay esté très aise d'apprendre la conversion de madame de la Motte-d'Eyran ; excitez par cet exemple, MM. Du Quesne et de la Motte-Michel à y porter aussy leurs femmes, et faites moy sçavoir vostre advis sur ce qu'il y auroit à faire pour les y engager.

Jérôme Pontchartrain à Begon, 1er décembre 1700.

Je rendray compte à Sa Majesté de ce que vous m'escrivez au sujet des femmes des sieurs Du Quesne et de La Motte-Michel et je vous ferai sçavoir ses intentions.

Pour copie conforme :

L. de Richemond.

Ainsi, voilà un officier huguenot qui avait cru pouvoir se conformer aux volontés de Sa Majesté en renonçant à ses convictions pour rester à son poste. Il n'en était pas moins suspect à ses chefs et suspecté par ceux qui le surveillaient secrètement pour le dénoncer, puisqu'en 1692 Pontchartrain avait déjà eu *plusieurs avis sur sa mauvaise conversion*. Mais son exemple n'avait pas été suivi dans sa famille, ni par sa mère, ni par ses frères, ni par sa femme, ni par sa fille. De là, cette série de billets révoltants qui nous montrent cette femme emprisonnée dans un couvent ainsi que sa fille et Mmes Isle de Loire, de la Motte-Eyran, Du Quesne, les jeunes huguenotes de Saint-Just, etc. ; — puis la mère d'Isaac de la Motte-Michel, morte opiniâtre dans le protestantisme, ses biens confisqués et réclamés par les catholiques de La Tremblade ; — enfin, pendant une dizaine d'années, ces

efforts officiels pour faire expier à ce malheureux officier, insuffisamment convaincu des beautés du catholicisme, la persistance de sa famille dans l'hérésie. — N'aurait-il pas mieux fait de renoncer à servir le roi dans de pareilles conditions? Et le plus clair résultat d'une administration asservie à ce point au fanatisme religieux n'est-il pas finalement l'irréligion?

N. W.

Mélanges

LISTES DE PASTEURS

BRÉAU ET BRÉAUNÈZE (1619-1900)

Bréau et la Bréaunèze ont fait longtemps partie de la communauté et de l'Église d'Aulas; quelques difficultés s'élevèrent entre les habitants de ces localités, en sorte que ceux de Bréau demandèrent et obtinrent par ordonnance du colloque de Sauve, en date du 1er mars 1617, « qu'il lui était loisible de se séparer d'Aulas et d'avoir un pasteur en particulier. » Appel de cette décision fut porté devant le synode, qui la confirma; par suite de ces incidents, Bréau n'eut son pasteur qu'en 1619.

Tubert, Jacques.......	1619-28. Natif de Montpellier. Époux de *Jeanne de Maystre* et en 2es noces de *Magdelaine de Rudavel*.
Berlié, Jacques........	1628-38. Né au Vigan. Époux de *Madallenne de Robert*. Passé à Aumessas.
Dumas, François.......	1637. Né à Saint-Jean-du-Gard. Époux de *Françoise de Parran*. Intermédiaire quelques mois. Mort pasteur à Montdardier en 1664.
Dedieu, Pierre........	1638-40. Arrive à Bréau, le 16 septembre 1638 et y meurt en 1640.
Sarran, Jehan.........	1641-43. Né à Aumessas. Meurt en avril 1643. L'Église est vacante jusqu'en décembre.

Flory, Élie............	1644-47. Né à Aumessas. Fils du notaire Amans Flory.
Boyers, Pierre........	1647-49. Né au Vigan. Époux de *Philippa Pautet*. Passé à Molières et Avèze, où il resta neuf mois seulement. A la Révocation il était pasteur de Canaules.
Soleil père, Jehan.....	1650-64. Époux de *Magdelaine de Touroulhan* et en 2es noces de *Jeanne de Dupont*, qui lui survécut. A la suite de son premier mariage il habitait au Vigan, dont sa femme était originaire; il habita ensuite Bréau, où il mourut, le 8 juillet 1664.

Interdiction de l'exercice de la Religion P. réformée et démolition du temple de Bréau, par jugement des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes (1664). Le pasteur et le consistoire furent incorporés à l'Église d'Aulas, où les habitants de Bréau venaient célébrer le culte ; mais le pasteur, quoique désigné officiellement pasteur d'Aulas, a toujours résidé à Bréau et a toujours été payé par Bréau seul.

Soleil fils, Jehan......	1664-71.
Guichard fils, Louis, dit Lévy.	1671-81. Né à Sauve. Fils de *Lévy Guichard*, ministre de Sauve en 1628, et de *Catherine Aigoin*, *veuve d'Aubrussy*. Époux de *Suzanne Adgère* de Monoblet. Mort à Bréau, le 13 février 1681.
Flory, Élie............	1675-76. Pasteur pour la deuxième fois. Né à Aumessas. Meurt subitement en fonctions, le 28 janvier 1676.
Blanc, Jacques........	1681-82. Né à Meyrueis (Lozère). Époux de *Marie de Parlier*. Permute avec *André Vial*, ministre de Ganges, et *abjure* à la Révocation.
Vial, André.....	1682-83. Époux d'*Éléonor Dassas*. Bréau ne le payant pas, il abandonna son Église et se réfugia en Suisse où il était encore à Lausanne, en 1696, en famille. Poursuivi avec *Pierre-Henry Gally-de-Gaujac*, ministre de Mandagout ;

— *Isaac Teissier*, ministre de Saint-Roman-de-Codières ; — *Jean-Antoine Dautun*, ministre de Saint-Privat-de-Vallongue ; — *Étienne Grongnet*, ministre de Saumane ; — *David Mazel*, ministre de Gabriac ; — *Jean Courdil*, ministre de Vestric ; — *Pierre Boyers*, ministre de Canaules ; — *Pierre Astruc*, ministre d'Aigremont, — et *Charles Rossel*, ministre d'Avèze ; ils furent condamnés par défaut, pour avoir pris part au projet de *Claude Brousson*, à être pendus et leurs biens confisqués, etc.

Révocation de l'Edit de Nantes (1684).

Après le départ d'André Vial, le pasteur d'Aulas, François Dubruc, demeura seul à la tête de l'Église qui comprenait les mêmes localités qu'à l'origine, c'est-à-dire Aulas et Arphy, Bréau et la Bréaunèze ; mais à la Révocation Dubruc sortit de France avec sa famille et *Isabeau de Salvaire*, sa mère, veuve de feu *Jacques Dubruc*, ministre de Ganges, et rentra néanmoins avec *Claude Brousson* en 1689. Trois mois après il reprenait le chemin de l'exil, laissant son ancienne Église dispersée jusqu'en 1736, époque où Antoine Court vint la réorganiser. Les registres des baptêmes et mariages de Bréau et de Bréaunèze reprirent en 1742. Un peu plus tard, Aulas et Arphy se joignirent avec Bréau. Molières se joignit aussi à elles, mais eut son registre à part de 1747 à 1793.

Les pasteurs sédentaires ou à poste fixe qui desservirent l'Église d'Aulas et Bréau et qui se qualifient « Pasteurs d'Aulas » furent :

Grail, Henry..........	1757-67. Né à Ardaillers près de Valleraugue. Époux de *N. Boudon*. Dit : *La Vernède*. Cesse ses fonctions en octobre 1767.
Ducros, Jean..........	1757-65. Dit : *La Salle* ou *le chevalier de Saint-Julien-de-Lassale*. Intérimaire.
Marazel, Paul.........	1759-89. Né à Aiguesvives, époux de *Marthe Lozeran*, dit *Paul*. Mort au Plan (Bréau), le 22 août 1789.

Noguier, François.....	1759. Né à Randavel (par. de Valleraugue). Époux de *Marie-Marguerite Bonhomme*. Dit : *Randavel*. Pasteur du Vigan. Mort pasteur à Aumessas, le 19 floréal an XIII (9 mai 1805).
Gal-Ladevèze, Antoine.	1761-68. Né à Saint-André-de-Valborgne. Mort pasteur au Vigan, le 16 floréal an IV (5 mai 1797). Époux de *Marguerite Finiels*, *Marie Gervais*, *Louise Poujade*.
Portal, Marc..........	1765-66. De Luziès (par. de Mialet). Dit : *La Coste* ou *Coste*. Intérimaire.
Olivier-Desmont, Jacques.	1766-68. Né à Durfort. Époux de *Suzanne-Priscille Pelet*. Pasteur de Valleraugue. Mort pasteur à Nîmes, le 19 juillet 1825.
Valantin, Louis.......	1767. Intérimaire.
Boisson, Bouisson et Buisson Louis.	1789. Né à Ardaillers près de Valleraugue. Époux de *Suzanne-Magdelaine Campredon*, de passage.
Lagarde, Louis.......	1789-an II (1794), abjure. Reprend en l'an IV et cesse en l'an V (1797). Né à La Salle. Époux de *Magdelaine Gal-Ladevèze*. Mort pasteur à Orléans, le 18 novembre 1833.
Latour, Paul..........	An VII-an IX. Né à Saint-Jean-du-Bruel. Passé aux Bordes, consistoire de Mas-d'Azil, y abjura en septembre 1822 et en fut chassé honteusement par la population indignée. (Note de M. le pasteur Camille Rambaud.)
Finiels, Jean..........	An IX-an XII. Né aux Mattes (par. de Mandagout). Époux de *Priscille Cabane*. Mort pasteur à Aumessas, le 30 octobre 1849.
Carles, Pierre.........	An XIV-1822. Né à La Planque (par. de Mandagout). Époux de *Lucie Lafon-des-Faux*. Mort retiré à La Planque (Mandagout), le 15 février 1847.

Boissière, Pierre......	1807-09. Né à Sumène. Époux de *Elisabeth Vergues*. Suffragant. Mort pasteur président à Saint-Hippolyte-du-Fort, le 30 août 1862.
Guérin, Scipion.......	1809-11. Né à Quissac. Époux de *Françoise Mathieu*. Suffragant. Mort pasteur au Caylar, le 26 mars 1848.
Astruc, Jean..........	Avril-août 1811. Né à Lunel. Proposant suffragant. Retourne à Lausanne après quatre mois.
Maurel, David........	1812-17. Né à Saint-André-de-Valborgne. Époux de *Marguerite-Frédérique de Felice*. Suffragant. Mort pasteur à Bolbec, le 25 décembre 1853.
Hugues, Abeille.......	1818-20. Né à Montpellier. Époux de *Rose Rocagel*. Suffragant. Mort pasteur à Bergerac, le 7 avril 1868.
Poitevin, Louis-Daniel.	1818. Remplace M. Hugues quelques mois.
Vors, Jean-Pierre *Nelson*.	1822-34. Né à Saint-Laurent-le-Minier, Époux de *Anne-Esther-Louise Francillon*, et en 2es noces de *Sophie Becrn*. Mort pasteur à Versailles, le 7 février 1858.
Arnal, *Emile*-Germain.	1829-33. Né à Aulas. Suffragant 1829-33.

Création de l'Église de Bréau par ordonnance du 25 avril 1833.

Arnal, *Émile*-Germain.	1833-49. Né à Aulas. Époux de *Marie Nines*. Mort à Bréau, pasteur de l'*Eglise libre* depuis 1849. Mort le 24 août 1851.
Encontre, Pierre-Germain-Daniel-*Adolphe*.	1849-86. Né à Saint-Jean-de-Marvéjols. Époux en 2es noces de *Marie-Louise-Joséphine Teulon*. Pasteur à Bréau, y meurt, le 19 juillet 1886.
Madoulaud, Paul......	1887-96. Né à Paris. Epoux de *L.-J. Wuillioud*. Passé à Gensac (Gironde).
Alizon, *François*-Marc.	1898- Né à Salavas (Ardèche). Époux de *Léontine Brunel*. Titulaire actuel.

FERD. TEISSIER, *archiviste*.

AUMESSAS (1568-1900)

Soleil, Jehan..........	1568-74. Mort avant 1578.
Voisins, Jehan........	1592-94. Pasteur d'Aumessas et Saint-Jean-du-Bruel. Mort en 1606.
Ferrier, Jérémie.......	1596 (quelques mois). Né à Millau, du Rouergue. Époux d'*Isabeau de Guiraud.* Mort apostat, le 26 septembre 1626.
Guilhaumenc, Pierre..	1596-98. Né à Saint-Jean-du-Bruel. Mort pasteur de Molières et Avèze, 1642.
Vaysse, Bernard......	1598-1601. Pasteur d'Aumessas et Mondardier. Né à Millau, du Rouergue.
Junin, Jehan..........	1603-05. Pasteur d'Aumessas et Mondardier. Né à Montpellier. Époux de *Suzanne de Codur.*
Rogier ou Roger, Bernard.	1605-1609. Ministre de Ganges. Intérimaire.
Aymar ou Aymar (d'), Laurent.	1613. De passage.
Soleil, Jehan..........	1615-18. Passé à Meyrueis.
Barbut ou Barbat, Josué.	1619.
Budard, François......	1620.
Soleil, Jehan..........	1626-28.
Sarran, Jehan.........	1631. Pasteur à Bréau, y meurt en avril 1643.
Dedieu, Pierre........	1637-38. Né à Sauve. Passé à Bréau le 16 septembre 1638. Y meurt en 1640. Célibataire.
Berlié, Jacques........	1639-42. Né au Vigan. Passé à Caveirac, où il était marié avec *Madallenne de Robert,* fille du seigneur.
Flory, Élie............	1660-65. Né à Aumessas. Fils du notaire Amans Flory. Mort subitement à Bréau, dont il était pasteur, le 28 janvier 1676.

Vincent, Jean.........	1665-85. Né à Meyrueis. Époux de *Catherine de Sostelle*. Poursuivi avec d'autres pasteurs des Cévennes pour avoir pris part au projet de *Claude Brousson*, *Jean Vincent* fut interdit par jugement du présidial de Nîmes, le 17 février 1685. Il se réfugia d'abord en Suisse et signa à Lausanne, le 14 mars 1686, avec ses frères *François et David Vincent*, la lettre de condoléance adressée par divers pasteurs du Bas-Languedoc et Cévennes à *Isaac Teissier*, ancien pasteur de Saint-Roman-de-Codières, au sujet de la mort de François Teissier, son père, ancien viguier de Durfort, premier martyr des assemblées du Désert. *Jean Vincent* mourut en 1710, réfugié à Berlin.

Révocation de l'Edit de Nantes (1685).

Les assemblées continuent secrètement au Désert présidées par des prédicants itinérants dont on ignore le nom, jusqu'en 1744, époque où on commença de tenir des registres pour constater les baptêmes et mariages signés par ceux qui les administraient et qu'on peut voir encore à la mairie d'Aumessas. Voici les noms de ces premiers pionniers et de leurs successeurs :

Gaubert dit : *Gaubertet*, Jean.	1744-48. Né à Arphy, paroisse d'Aulas. On le dit mort et enterré à Monoblet.
Ducros dit : *Lasale*, Jean.	1744-51.
Boyer, Jacques........	1747. Dit : *le Dragon*. Né à Lausanne. Époux de *Anne Fraissinette, veuve Bastide*. Mort en avril 1760.
Marazel, Paul.........	1748-67-71. Dit : *Paul*. Né à Aiguesvives (Gard). Époux de *Marthe Lozeran*. Mort au Plan (Bréau), le 22 août 1789, étant pasteur d'Aulas et Bréau.
Gal-*Pomaret*, Jean....	1748. Né à Saint-André-de-Valborgne. Pasteur à Ganges. Époux de *Catherine Fabre* et *Anne Gervais*. Mort à Ganges, le 17 août 1790.

Portal, Marc..........	1748. Né à Luziès, paroisse de Mialet. Dit : *La Coste* ou *Coste*.
Grail, Henry..........	1748-62. Né à Ardaillers, paroisse de Valleraugue. Dit : *La Vernède*. Époux de *N. Boudon*. Pasteur d'Aulas.
Gal-*Ladevèze*, Antoine.	1761-63-67-81. Né à Saint-André-de-Valborgne. Époux de *Marguerite Finiels*, *Marie Gervais*, *Louise Poujade*. Pasteur au Vigan, où il est mort le 16 floréal an IV (5 juin 1796).
Dalgues, Paul.........	1761. Né à Saint-Hippolyte-du-Fort. Dit : *Lassagne*.
Olivier-Desmont, Jacques.	1766. Né à Durfort (Gard). Pasteur de Valleraugue. Époux de *Suzanne-Priscille Pelet*. Mort pasteur à Nîmes, le 19 janvier 1825.
Daniel, David.........	1772. Pasteur des Basses-Cévennes, 1771-76. Pension à *sa veuve*, en 1820.
Noguier, François.....	1780-an XI (1803). Né à Randavel, paroisse de Valleraugue. Dit : *Randavel*. Époux de *Marie-Marguerite Bonhomme*. Pasteur à la réorganisation des cultes en l'an XI.

Réorganisation des cultes, le 28 messidor an XI (16 juillet 1803).

Noguier, François.....	An XI-an XIII. Mort pasteur à Aumessas, le 19 floréal an XIII (9 mai 1805).
Finiels, Jean..........	1806-49. Né aux Mattes, paroisse de Mandagout. Époux de *Priscille Cabane*. Mort à Aumessas, le 30 octobre 1849.
Goulin, Louis-*Henry*..	1834. Né à Lourmarin (Vaucluse). *Suffragant*. Époux d'*Héloïse Appy*. Mort pasteur en retraite à Aix (Bouches-du-Rhône), le 6 août 1873.
Maris, Charles-Edmond.	1843-44. Né à Saverdun (Ariège). *Suffragant*. Époux d'*Eulalie Lebrat*. Mort pasteur à Josnes (Loir-et-Cher), le 21 avril 1871.

Larroque, Jean-*Pierre*.	1846-49. Né à Montauban. *Suffragant*. Époux de *Julie-Nancy Chardemite*. Mort pasteur à *Saint-Georges-de-Didonne*, le 17 janvier 1884.
Hugues, Thomas-*Gustave*.	1850-60. Né à Bergerac (Dordogne). Époux d'*Elisa Nègre*. Mort à Bergerac, le 15 avril 1895, ancien pasteur de Bioule.
Berthezenne, *Firmin-Ernest*.	1860-64. Né aux Plantiers (Gard). Passé au Pont-de-Montvert.
Bertrand, Jean-Émilien-*Numa*.	1864-73. Pasteur-aumônier à Nîmes. Époux d'*Emma Auberlet*.
Fages, Louis-*Florian*..	1873-76. Né à Calvisson. Époux de *Marie-Ernestine Baumier*. Pasteur au Creusot (Saône-et-Loire).
Turquaud, Jean.......	1877-79. Né à Eynesse (Gironde). Époux de *Marie Giroud*. Pasteur à Chaillevette (Charente-Inférieure).
Cadoret, Paul-*Barnabé*.	1880-82. Né à Contay (Somme). Époux de *Léopoldine Vignal*. Ancien pasteur à Montmeyran.
Madoulaud, Paul......	1884-86. Né à Paris. Époux de *L.-J. Wuillioud*. Pasteur à Gensac (Gironde).
Boisset, Onésime-Léandre-*Théophile*..	1887-93. Né à Freissinières (Hautes-Alpes). Veuf d'*Aline Durmeyer*. Époux en 2es noces de *Célestine-Louise Recolin*. Pasteur à Bouffarick (Algérie).
Perrenoud, *Henry*-Courtaut.	1894- . Né aux Verrières (Suisse). Époux de *Pauline Guye*. *Titulaire* actuel.

Dressé par nous soussigné,

FERD. TEISSIER, *archiviste*.

LES RÉFUGIÉS HUGUENOTS ET L'ARBORICULTURE A GENÈVE[1]

Nous avons déjà mentionné[2] les fameux cèdres de Beaulieu plantés par M. de Sellon en 1735 et signalé leurs nom-

1. M. Frank Puaux veut bien nous signaler cet article de M. Henry Correvon, inséré dans le *Journal de Genève* du 2 décembre 1900.
2. *Journal de Genève* du 14 mai 1900.

breux descendants dans les propriétés de nos environs. Qu'on nous permette de revenir sur ces plantations du siècle passé et d'en signaler de plus intéressantes peut-être. C'était l'époque où l'intolérance française nous envoyait la crème de sa population et déversait sur les pays protestants des hommes intelligents, instruits, entreprenants et remarquables à beaucoup d'égards. Au commencement du XVIII[e] siècle, les de Saussure vinrent se fixer à Genève et l'un deux construisit à Frontenex une sorte de château qui est, depuis le commencement de ce siècle, après avoir subi quelques transformations, la propriété de la famille Thomas. La belle grille en fer forgé, qui porte le chiffre des de Saussure, conserve la date de 1723, époque où fut construite cette vaste et agréable demeure. C'est sur cette maison que fut placé le premier paratonnerre qui fut introduit chez nous et c'est là, très probablement, que le jeune Horace-Bénédict fit ses premières études d'histoire naturelle. Son père, Nicolas, était un agronome distingué qui s'occupait sans cesse d'améliorer sa grande propriété de Frontenex. Les bancs de pierre encore existants dans des lieux d'où, à cette époque-là, on voyait le lac (actuellement presque entièrement caché par les arbres des villas inférieures), témoignent de son amour de la belle vue et des sites gracieux. La grande allée de noyers qui conduit à la maison est orientée dans la direction même du Mont-Blanc et montrait à son fils que son avenir l'appelait là-haut.

La famille Thomas conserve religieusement des souvenirs plus vivants que les pierres de la construction ou des bancs, mais plus fragiles aussi. Il s'agit des arbres superbes et plus d'une fois et demie centenaires qui donnent à cette campagne un caractère de grandeur exceptionnel et un intérêt des plus vifs. Ce sont certainement les plus anciens chez nous d'entre les espèces qu'ils représentent.

Il y a là plusieurs catalpas, dont un énorme exemplaire au tronc pittoresquemeut penché, que M. le professeur Thomas soigne comme s'il s'agissait d'un enfant. C'est le plus grand des catalpas connus en Suisse et c'est certainement le plus ancien ; son dôme chargé de fleurs blanches est d'une beauté

remarquable. Près de lui se trouve un arbre de taille plus modeste, foudroyé plusieurs fois et dont le tronc est attaqué par la pourriture. Les propriétaires l'ont toujours nommé « Bois de fer », bien qu'il n'ait aucune analogie avec les essences tropicales qui ont mérité ce nom. C'est un arbre voisin des sorbiers, probablement le *Photinia arbutifolia*, de l'Amérique du Nord, qu'on ne rencontre dans aucun de nos jardins, pas même dans les jardins botaniques de France ou de Suisse. Cet échantillon paraît être unique dans notre pays.

Le plus grand et le plus ancien des tulipiers qu'il m'ait été donné de voir est là, à deux pas de ces deux beaux arbres. Il est de venue superbe et s'élève, à 20 ou 25 mètres, tout droit vers le ciel bleu. Les noyers d'Amérique, *Juglans nigra* et *Carya alba*, forment ici de très grands arbres, au tronc droit et élevé, à la tête fièrement dressée au-dessus des noyers du pays et montant à près de 30 mètres au-dessus du sol.

Le chêne d'Amérique (*Q. macrocarpa*), chez lequel les riches colorations des feuilles donnent, à l'automne, un cachet particulier au paysage, le genévrier de Virginie, dont un antique échantillon foudroyé plusieurs fois au pied d'un pin Weymouth de l'Himalaya, tous ces arbres exotiques que H.-B. de Saussure a certainement vus s'élever, fleurir, se développer et à l'ombre desquels bien des êtres qui nous sont chers ou dont le nom a résonné au loin se sont assis, sont autant de souvenirs vivants qu'on aimerait à pouvoir interroger (Charles Bonnet a habité cette propriété). Et chaque fois que, depuis l'âge de mon adolescence, où de sincères amitiés se sont formées au pied de ces grandes futaies, je laisse errer mes pas au travers des riches plantations d'ormeaux, de platanes, de conifères ou d'essences diverses qui font à la grande pelouse un cadre si merveilleux, je songe à ces fils de huguenots qui nous ont apporté, avec leur foi robuste et profonde, la civilisation dans ce qu'elle a d'aimable et de poétique.

SÉANCES DU COMITÉ

30 *octobre* 1900

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. P. de Félice, W. Martin, F. Puaux, R. Reuss, A. Réville, A. Sabatier et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire donne quelques détails sur le **Bulletin** de novembre et quelques extraits des lettres qu'il reçoit sans cesse et dans lesquelles on lui demande des renseignements historiques. A propos de la « remise aux huguenots » signalée dans le dernier procès-verbal, par M. William Martin, sur un plan du XVIIIe siècle, dans la plaine Monceau, M. Martin a constaté que ces « remises » étaient des remises de chasse.

Le secrétaire rend compte du congrès des bibliothécaires qui a eu lieu du 20 au 25 août et pour lequel il est revenu passer une semaine à Paris. La visite à Chantilly lui a fait constater dans cet admirable musée la présence de beaucoup de livres, papiers et surtout de portraits intéressants pour l'histoire huguenote. Quelques-uns des congressistes, dont les directeurs des bibliothèques de Bruxelles et de Stockholm, ont bien voulu visiter celle de notre Société dans la matinée du 24 août[1]. Le secrétaire en profita pour exposer les pièces assez nombreuses et rares que nous possédons sur la Saint-Barthélemy. Les coffres-forts qui renferment nos manuscrits ont été généralement appréciés.

Parmi les objets exposés au petit palais, plusieurs aussi intéressaient notre histoire — entre autres les émaux, les faïences de Palissy, celles de C. Berthélemy, aussi un huguenot auquel M. Dannreuther a récemment consacré quelques lignes qui seront prochainement complétées, et un médaillon en bronze représentant le dessinateur huguenot *Jacques Boiceau, s^r de la Barrauderie*, dont on ne connaissait pas d'autre portrait. Ce médaillon appartient à M. Barre.

1. Je viens d'apprendre avec peine la mort de Mlle Marie Pellechet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, qui voulut bien se joindre à ces visiteurs.

Le président rend hommage à M. Samuel Berger, décédé depuis notre dernière séance, et qui s'intéressait très réellement à nos travaux et à notre histoire. Il mentionne aussi la médaille d'or qui a été de nouveau accordée à l'exposition de notre Société, et se demande quand celle-ci devra de nouveau tenir une assemblée générale publique, les deux dernières ayant eu lieu en 1897 à Meaux et en 1899 à Paris pour la commémoration de l'enregistrement de l'édit de Nantes. M. le doyen Bruston nous ayant à plusieurs reprises entretenu du projet d'une commémoration, en 1901, de la fondation de l'académie protestante de Montauban, on verra s'il sera possible à la Société d'y prendre part officiellement. Dans ce cas, elle pourrait peut-être tenir son assemblée générale dans cette ville. M. de Félice nous apprend qu'à cette occasion il doit raconter *la vie des étudiants protestants aux* XVIe *et* XVIIe *siècles.*

M. de Schickler annonce aussi qu'il a pris part, par l'envoi d'une lettre au nom de la Société, à l'inauguration du monument d'Alexandre Vinet à Lausanne et qu'il a correspondu avec M. Bernus au sujet de la *France protestante* à la rédaction de laquelle notre collègue de Lausanne continue à travailler. Il résulte de cette correspondance que, malgré l'état précaire de sa santé qui ne s'est guère améliorée dans ces dernières années, M. Bernus espère pouvoir préparer un fascicule pour la première année du XXe siècle, c'est-à-dire pour l'année 1901.

On nous a proposé d'acheter la maison de famille des Calas qui était à vendre aux environs de Toulouse, et on revient à la charge pour celle où serait né Antoine Court à Villeneuve-de-Berg. Quant à la maison de Roland, Mme Ve Faucher, dernière descendante directe du Camisard La Porte y est morte au mois d'août à l'âge de 74 ans.

Bibliothèque. Elle a reçu, de MM. A. Dupin de Saint-André et Ch. Merle d'Aubigné, quelques photographies de sites ou monuments intéressant notre histoire; — de M. H. Guyot de Groningue quelques lettres de *Marron;* — du président quelques plaquettes rares, *Discours de feu messire Gaspar de Colligny amiral de France sur la guerre des Flandres*, Leide, Antoine Maire, CIϽIϽXCVI. — *Summa totius sacræ scripturæ Bibliorum veteris et novi testamenti...* J. Grapheus excudebat Antverpiæ anno M.D.XXXIII; — *Determinatio theologie facultatis parisiensis, super Doctrina Lutheriana Hactenus per eam visa... Colonie in officina Quētileana...* M.D.XXI. — *Seconde epistre aux ministres, predicans et supposts de la nouvelle eglise...*, par Gentian Hervet, Paris, 1565.

11 *décembre* 1900

Assistent à la séance MM. Th. Dufour, P. de Félice, W. Martin, F. Puaux, R. Reuss, A. Réville et N. Weiss. M. le baron F. de Schickler, retenu à la campagne par une indisposition, a été empêché à son grand regret d'assister à cette dernière séance de l'année. Le secrétaire est prié de communiquer, à sa place, l'ordre du jour.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, il soumet à ses collègues le sommaire du **Bulletin** sous presse et explique ce qui empêchera d'annoncer pour l'année prochaine, la cinquantième de notre recueil[1], une table générale : à part la question des frais d'impression, laquelle est importante et en vue de laquelle quelques offres nous ont été adressées, il faut que la table manuscrite que nous possédons des quarante premières années, soit corrigée et, si possible, complétée, l'usage que nous en avons fait très souvent ayant révélé d'assez nombreuses erreurs. Des pourparlers ont été commencés en vue de ce travail. Par contre, grâce à un concours de circonstances favorables, l'inventaire sommaire et même détaillé des manuscrits de la Bibliothèque va être entrepris, dès ce mois, et pourra peut-être, avant la fin de l'année 1901, être, sous une forme ou sous une autre, mis à la disposition du public.

Un autre don est ensuite présenté au Comité de la part de son président ; c'est un fragment de sculpture de Ligier Richier, une tête de Christ mourant qui faisait autrefois partie de la chapelle des Princes, une des neuf chapelles de la collégiale de Saint-Maxe à Bar-le-Duc. Cette chapelle fut saccagée pendant la Révolution, et la tête du Christ mourant, après avoir appartenu à M. le chanoine Trancart, a passé dans le cabinet de M. Louis Humbert dont les héritiers ont bien voulu la céder à notre président. Les membres du Comité sont unanimes à prier le secrétaire de transmettre leurs vifs remerciements au donateur de cette relique artistique et huguenote dont le *Bulletin* de 1895 avait d'ailleurs donné une reproduction photogravée (p. 510).

A propos d'une note sur les ancêtres du général boër Joubert, mort il y a quelques mois et qui doit paraître dans une des pro-

1. En réalité la quarante-neuvième, les années 1870-71 n'en formant qu'une seule.

chaines livraisons du *Bulletin*, M. A. Réville remarque que le nom de Cronye est simplement la forme hollandaise du français Cronier ou Crosnier, comme Duprez ou Dupreez est l'équivalent en prononciation hollandaise du français Dupré.

Bibliothèque. — Elle a reçu de M. le président un manuscrit intéressant. C'est un registre en papier petit in-folio renfermant les comptes ou plus exactement le livre de raison d'une dame huguenote entre 1654 et 1656. Le nom de cette dame a pu être déterminé grâce à plusieurs indices. C'était Marguerite Mercier, fille du célèbre Josias Mercier, sieur des Bordes et de Grigny, et femme de Simon le Maçon, sieur d'Espeisses (voy. *France prot.*, VII, 372 *a*).

CORRESPONDANCE ET NOTES DIVERSES

Famille Du Cerceau. — Le dernier fascicule des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, article de M. Herbet sur S. Androuet du Cerceau (t. XVIII, 1900, p. 297), rectifie la généalogie dressée par M. de Geymuller, au moyen du *registre des baptêmes, mariages et enterremens de ceux de la R. P. R. qui ont leur exercice à Bois-le-Roy*, registre conservé au greffe du palais de justice de Fontainebleau.

D'autre part, M. Gauchery, ingénieur-architecte à Vierzon, m'apprend qu'il y a au greffe de *Châteaudun* (Eure-et-Loir) les registres suivants de l'*Église réformée du bailliage de Dunois :*

Baptêmes : 1591-1689 et 1788 à 1790.

Mariages : 1591-1650, 1668-1681, 1788-1790.

Sépultures : 1624-1643 et 1786-1790.

Dans le premier de ces registres, on trouve : « Le Dimanche 3 de 9bre 1591 fut baptisé par M. Berger : Ysaac Bourgoing, fils de Christophle Bourgoing et de Ysabel de Ruquedoit, de Chateaudun, nommé par Edmond Convers, dudit lieu, présenté par Marguerite Ruquedoit ve de *Baptiste Androuet du Cerceau*, vivant architecte du Roy. »

Enfin, il est souvent question des Du Cerceau dans les copies de documents sur Renée de France, duchesse de Ferrare, que M. Rodocanachi a déposées à notre Bibliothèque pour grossir l'important dossier autrefois formé par M. Jules Bonnet.

Fondation de l'Église protestante de Talmond (Vendée). — On lit dans *l'Abbaye Sainte-Croix de Talmond*, par G. Loquet, La Roche-sur-Yon, 1895, entre autres, p. 107, cet extrait du journal manuscrit de la famille Bouhier, des Sables-d'Olonne : « D'autant « que l'année commence au mois de janvier, selon l'édit que le roi « fit (1562), qui voulut que l'année commençât le premier jour de « janvier, auparavant elle ne commençait que le 25e jour de mars, — « nacquit en la maison de Mathurin Duraisse (ou Duraiffe), à Tal- « mond, en la salle neuve, André, fils de François Bouhier et de « Madelaine Duraisse, demeurant aux Sables-d'Olonne, et fut bap- « tisé le 8e dudict mois, en l'escolle appartenant au frère de la con- « frérie du Saint-Esprit, par Me Mathurin Duraisse qui ne fut reçu « ministre et premier de l'Église de Talmond qu'un mois auparavant « ledit baptême : et ledict André fut le premier baptisé en la dicte « Église. Fut parrain Me André Aubert, seigneur de Malcoste, juge « chatelain de Talmond, anciennement diacre en ladicte Église. »

La rue où se trouvait cette école s'appelle encore *chemin des prêches* ou de la Fontaine.

Encore les ancêtres du général Joubert. — Voici un extrait du *Pays Poitevin* (février 1900), citant des Joubert Poitevins qui émigrèrent en Hollande et au Cap :

« Les Joubert, gentilshommes huguenots, étaient anciennement seigneurs des Jarriges et de la Siraye, en Puy-du-Lac, qui relevait alors de Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure). En 1652, Léon Joubert, juge-sénéchal de la baronne de Tonnay-Boutonne, épouse Dorothée de Beaucorps, fille de Pierre, écuyer, seigneur de la Grange, en Saint-Crespin. De cette union naquirent Henri et Pierre Joubert.

« Henri, seigneur de la Siraye, succéda à la magistrature de son père, et reçut de Louis XIV, malgré ses opinions réformistes[1], le collier de l'ordre de Saint-Michel (20 juin 1659); Jeanne, sa fille unique, épousa Jacques Lambert, sénéchal de Vendée, dont : Honoré-Henri, lieutenant-général au siège de Rochefort, marié à Marie Daniaud, fille d'un maire de cette ville; et Jacques, seigneur de la Tricherie, en Genouillé, président trésorier de France à La Rochelle, et qui obtint des lettres d'anoblissement de Louis XV.

« Pierre Joubert, second fils de Léon, suivit l'émigration calvi-

1. Lisez réformées c'est-à-dire protestantes. (*Réd.*)

niste, conduite par Abraham Duquesne, son voisin de Bélébat, et petit-fils, par sa mère Suzanne Guitton, du célèbre Guitton, qui résida lui-même à Tonnay-Boutonne après le siège de La Rochelle. Les Duquesne possédaient aussi La Bourelle.

« Les exilés s'établirent d'abord en Hollande, puis passèrent au Cap; et, plus tard, reculant devant l'envahissement des Anglais, ils plantèrent définitivement leurs tentes dans le Transvaal. »

ABBÉ BRODUT,
Curé-doyen de Tonnay-Charente.

NÉCROLOGIE

Madame Marracci[1].

La mort de Mme Marracci, née Moricand, le 6 novembre 1900, à Cologny près Genève, est une épreuve pour toutes les Églises réformées de France qui s'étaient habituées, depuis de longues années, à compter sur cette bienfaitrice, aussi largement généreuse qu'intelligente et infatigable. Elle était de ceux qui savent donner dès qu'ils ont pu se rendre compte que la cause est intéressante, que le besoin est réel et qu'il importe de le satisfaire. Sa sympathie se manifestait alors aussi bien pour le presbytère à construire ou le temple à réparer dans la plus humble de nos paroisses, que pour les grandes œuvres d'évangélisation ou de charité au près et au loin. Qu'il nous soit permis de rappeler sa visite, un jour, à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères. A son regretté frère qui l'y avait conduite elle demandait au départ : « Ici, que reste-t-il à faire ? » Et comme il lui indiquait les longues rangées de livres manquant de reliures, si nécessaires pourtant à leur conservation, elle décidait aussitôt d'y consacrer deux mille francs... C'est là un fait entre des milliers du même genre. Le nom de Mme Marracci demeurera dans l'histoire du Protestantisme français au XIXe siècle.

F. S.

1. Préparé pour la dernière livraison, cet article a été retardé, faute de place.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5836. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, dir.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

J. MARCHAND. — **L'Université d'Avignon aux XVIIe et XVIIIe siècles**, un vol. de XIV-328 pages in-8. Paris, A. Picard, 1900.

M.-S.-C. GIGON. — **La bataille de Jarnac et la campagne de 1596 en Angoumois**, un vol. de 158 pages in-8, carte. Angoulême, Chasseignac, 1895.

GUILLAUME GUIZOT. — **Montaigne, études et fragments**, œuvre posthume publiée par les soins de M. A. Salles, préface de M. E. Faguet, un vol. de XLII-272 p. in-18, Paris, Hachette, 1899.

CAMILLE SÉE. — **L'Université et Madame de Maintenon**, un vol. de XXXV-185 pages petit in-18. Paris, L. Cerf, 1894.

A. PHILIPPOTEAUX fils. — **Collection de documents rares ou inédits concernant l'histoire de Sedan**, fascicules n°s 9 et 10 (oct. et nov. 1887), contenant *Propriété des biens ecclésiastiques* 1584-1585, et *Décisions diverses du Consistoire* en 1585, une brochure de 32 pages in-4°. Sedan, Jules Laroche, éditeur.

BARTOLOMMEO FONTANA. — **Renata di Francia Duchessa di Ferrara sui documenti dell' Archivio Estense, del Mediceo, del Gonzaga et dell' Archivio secreto Vaticano**, anni M.d.xxxvii-M.d.lx, formant le tome II de l'ouvrage. In Roma, coi lipi di Forzani e C. stampatori del Senato, 1893, un vol. de XVI-584 pages in-8.

LE MÊME. — Anni M.d.LXI-M.d.LXXV, formant le tome III. Roma 1899, un vol. de LII-412 pages in-8.

LIC. FRIEDRICH LEZIUS. — **Der Toleranzbegriff Lockes und Pufendorfs, ein Beitrag zur Geschichte der Gewissensfreiheit**, une brochure de 115 pages in-8. Leipzig, Dieterich'sche Verlags-Buchhandlung, 1900.

E. NYEGAARD. — **Petit catéchisme simplifié à l'usage des Eglises évangéliques**, une brochure de 56 pages petit in-18. Paris, Société des Ecoles du Dimanche, 33, rue des Saints-Pères. Prix 50 cent.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1901

5836. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, dir.